
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
Secteur de l'emploi

Note sur les travaux

Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes:
Mesures à prendre

Genève, 13-15 octobre 2004



ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
Secteur de l'emploi

Note sur les travaux

Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes:
Mesures à prendre

Genève, 13-15 octobre 2004

Copyright © Organisation internationale du Travail 2005

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN-92-2-216827-5

Première édition 2005

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/pblns.

Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	1
Partie 1. Examen de la question à l'ordre du jour	3
Rapport sur la discussion.....	5
Introduction.....	5
Composition du Comité de rédaction.....	5
Présentation du rapport et discussion générale	6
Thème I: Définir le défi de l'emploi des jeunes	7
Thème II: Réponses au niveau national, et politiques et programmes visant spécifiquement les jeunes	11
Thème III: Emploi des jeunes et contexte politique international	21
Examen et adoption par la réunion du projet de rapport et du projet de conclusions	26
Conclusions de la Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre	27
Le défi de l'emploi des jeunes	27
L'emploi des jeunes au niveau national	28
L'action de l'OIT	30
Partie 2. Autres travaux	33
Discussion de groupe.....	35
Mobiliser des partenariats pour les jeunes	35
Discussion.....	38
Discours de clôture.....	41
Questionnaire d'évaluation.....	43
Liste des participants	47

Introduction

La Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre s'est tenue à Genève, au Bureau international du Travail, du 13 au 15 octobre 2004.

Le Bureau a établi un rapport¹ destiné à servir de document de base aux débats de la réunion. Ce rapport, disponible en anglais, espagnol et français, puise dans les nombreuses études effectuées au BIT et ailleurs et fait le bilan des connaissances sur l'emploi des jeunes dans le monde. Il évoque le débat en cours sur l'emploi des jeunes dans le contexte de l'Agenda pour un travail décent, de l'Agenda global pour l'emploi et des recommandations du Groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes. Il passe en revue les initiatives prises au niveau national pour promouvoir des emplois de qualité pour les jeunes, en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques, et en particulier sur le rôle du tripartisme dans la promotion de l'emploi des jeunes. Il met en relief les points appelant une discussion à la Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre.

M. Kinley, représentant le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, a été désigné pour présider la réunion. Les trois vice-présidents élus par la réunion étaient: M. Diop (Sénégal) du groupe gouvernemental; M^{me} Awassi (Gabon) du groupe des employeurs; M^{me} Abeer Sameer Sawaqed (Jordanie) du groupe des travailleurs.

Conformément à la décision du Conseil d'administration, la réunion a accueilli une délégation tripartite nationale de chacun des cinq pays suivants qui sont des chefs de file du Réseau pour l'emploi des jeunes: Brésil, Egypte, Indonésie, Sénégal et Sri Lanka. Les représentants employeurs et travailleurs de ces cinq pays ont été désignés après consultation de leurs groupes respectifs du Conseil d'administration.

La réunion a également accueilli dix représentants employeurs désignés après consultation du groupe des employeurs et dix représentants travailleurs désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration, ainsi que dix représentants gouvernementaux des pays suivants: Afrique du Sud, Argentine, Canada, République de Corée, Espagne, Ghana, Jamaïque, Jordanie, Pologne et Royaume-Uni.

Les représentants des Etats Membres suivants ont participé en qualité d'observateurs: Algérie, Bangladesh, Cameroun, Chine, Croatie, Etats-Unis, France, Hongrie, Italie, République islamique d'Iran, Japon, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maurice, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Slovénie, Suisse, République arabe syrienne, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen et Zimbabwe.

Des représentants des organisations internationales non gouvernementales ci-après étaient également présents en qualité d'observateurs: Confédération internationale des syndicats libres (CISL); Alliance coopérative internationale (ACI); Organisation internationale des employeurs (OIE).

¹ Réunion tripartite de l'OIT sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre, 2004, *Pour bien démarrer dans la vie: un travail décent pour les jeunes*, 56 pp.

Le secrétaire général de la réunion était M^{me} J. Stewart, administrateur chargé du Secteur de l'emploi. Le secrétaire général adjoint était M. J. Escobar, du Département des relations, réunions et documentation. Les secrétaires exécutifs étaient M. Rosas, du Département des connaissances, des compétences et de l'employabilité, et M^{me} Rossignotti, du Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise. Les experts étaient M. D. Campbell, directeur par intérim du Département de la stratégie en matière d'emploi, M^{me} L. Lim, directeur régional adjoint, bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok), et M. S. Pursey, bureau du Directeur général. La greffière de la réunion était M^{me} Pfeiffenberger, du Bureau des publications.

Partie 1

Examen de la question à l'ordre du jour

Rapport sur la discussion

Introduction

1. La réunion a procédé à l'examen du point à l'ordre du jour par le biais de cinq discussions thématiques. Conformément à la décision prise par les participants, les membres du Bureau ont présidé la discussion à tour de rôle.
2. Le porte-parole du groupe des employeurs était M. Anderson et le porte-parole du groupe des travailleurs était M. Patel. La réunion a tenu cinq séances consacrées au débat sur le point à l'ordre du jour.

Composition du Comité de rédaction

3. Conformément à la décision prise à la réunion, un comité de rédaction a été constitué, chargé d'élaborer un projet de conclusions reflétant les points de vue exprimés au cours de la discussion sur le rapport. Le Comité de rédaction, présidé par le vice-président M. Kinley, était composé des membres suivants:

Membres gouvernementaux

<i>Afrique du Sud</i>	M. Mhone
<i>Argentine</i>	M. Deibe
<i>Royaume-Uni</i>	M. Weller
<i>Sénégal</i>	M. Diop

Membres employeurs

M. Anderson
M^{me} Awassi
M. Manrique Moreno
M. Pinomaa

Membres travailleurs

M^{me} Corral
M. Laliberté
M. Patel
M^{me} Tate

Présentation du rapport et discussion générale

4. La secrétaire générale de la réunion, M^{me} J. Stewart, fonctionnaire chargée du Secteur de l'emploi, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général du BIT, M. J. Somavia. Elle a noté que les gouvernements, les partenaires sociaux et la communauté internationale reconnaissent combien il est important et urgent de relever le défi que représente l'emploi des jeunes, comme condition sine qua non en faveur de la réduction de la pauvreté, d'un développement durable et d'une paix durable. Elle déclare qu'un emploi décent et productif pour les jeunes fait partie des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) et qu'en soutien à cet engagement le Secrétaire général des Nations Unies a créé le Réseau pour l'emploi des jeunes, auquel participent l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale ainsi que l'OIT.
5. Bien que la question de l'emploi des jeunes fasse depuis longtemps partie des préoccupations de l'OIT, il a été reconnu que l'on devait redoubler d'efforts. Il est essentiel que l'on comprenne clairement ce que sont des politiques et des programmes nationaux efficaces, en quoi consistent les développements internationaux et quel est le rôle des partenaires sociaux. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a convoqué la présente réunion qui vise à renforcer le message et le programme technique de l'OIT sur l'emploi des jeunes et à apporter une contribution à la discussion générale qui aura lieu sur la question lors de la 93^e session de la Conférence internationale du Travail (CIT).
6. M. D. Funes de Rioja, Vice-président employeur du Conseil d'administration du BIT, a reconnu l'importance de l'emploi des jeunes et admis que des résultats concrets devaient être obtenus dans ce domaine. Il a noté combien il est essentiel de promouvoir un environnement propice à la création d'emplois, qui soit capable d'attirer les investissements étrangers, d'encourager un esprit d'entreprise et de transformer des emplois précaires en emplois officiels. L'enseignement et la formation sont considérés comme essentiels pour favoriser la transition entre l'école et la vie active et pour satisfaire les exigences requises par les entreprises. L'information sur le marché du travail est un élément indispensable pour que les jeunes à la recherche d'un travail puissent cerner les compétences requises par les employeurs et ceux-ci peuvent y contribuer en fournissant cette information.
7. Il a noté que des mesures spécifiques devaient être prises pour répondre au problème de l'emploi des jeunes. L'Agenda global pour l'emploi sert de base à un vaste programme d'encouragement à l'emploi. Les quatre priorités du Réseau pour l'emploi des jeunes – encourager l'employabilité, l'égalité des chances, l'esprit d'entreprise et la création d'emplois (ci-après «les quatre éléments») – constituent des directives importantes. Pour promouvoir la démocratie, une économie de marché et un développement durable, il importe d'élaborer des solutions ciblées qui répondent au problème du chômage ou du sous-emploi des jeunes.
8. M. Leroy Trotman, Vice-président travailleur du Conseil d'administration du BIT, a indiqué que le rôle de la présente réunion est de confirmer que le Conseil d'administration s'engage à fournir une réponse positive aux objectifs du Secrétaire général des Nations Unies, contenus dans le Réseau pour l'emploi des jeunes. Il a affirmé que le plus grand défi à relever consiste à savoir comment favoriser la création d'emplois pour les jeunes.
9. Tout en acceptant le principe selon lequel le commerce est le moteur du développement économique, le Vice-président travailleur du Conseil d'administration considère les travailleurs comme étant les maillons essentiels du développement économique. Selon lui, les employeurs et les travailleurs doivent collaborer afin de relever le défi de l'emploi des jeunes. Il est important d'admettre que certains emplois sont sources de mécontentements et d'aliénation pour les travailleurs, alors que d'autres leur apportent autonomie et satisfaction. La réunion vise à la création d'emplois pour les jeunes qui soient décents et

qui donnent un but à la vie, tout en étant bénéfiques aux employeurs et en contribuant au développement et à la prospérité de la société dans son ensemble.

10. Après adoption du plan de travail proposé, le président a souligné les objectifs de la réunion, à savoir renforcer le message et le programme technique du BIT. Le document de base pour la discussion – rapport intitulé *Pour bien démarrer dans la vie: un travail décent pour les jeunes* – sert à faire comprendre à toutes les parties les problèmes que pose l’emploi des jeunes, évaluer les progrès réalisés et définir les secteurs à améliorer, réaffirmer les principes et valeurs et forger un consensus sur la façon d’assurer aux jeunes un emploi décent.

Thème I: Définir le défi de l’emploi des jeunes

11. M^{me} Lin Lean Lim, expert et Directrice adjointe du bureau régional pour l’Asie et le Pacifique, a présenté un aperçu des enjeux et préoccupations pour définir le défi que représente l’emploi des jeunes. S’appuyant sur de récentes statistiques, elle a fait valoir que les jeunes constituent pour l’avenir la plus grande réserve de ressources et d’atouts au monde, mais qu’ils doivent, afin de réaliser leur potentiel, relever de nombreux défis du fait de l’analphabétisme, du VIH/SIDA, de la discrimination et la violence, en particulier à l’égard des femmes. Le manque d’accès à des emplois productifs et décents en est une des causes. Réduire de moitié le taux de chômage des jeunes peut favoriser l’économie mondiale, tout en améliorant considérablement la qualité de vie pour des millions de jeunes et leurs familles.
12. L’oratrice a souligné que toute une série de facteurs influent sur le chômage et le sous-emploi des jeunes, notamment découragement des demandeurs d’emploi, mondialisation et ses effets sur les marchés du travail, emplois temporaires, travail dans l’économie informelle – qui offre aux jeunes des revenus insuffisants, une protection sociale, une sécurité et une représentation – et également travaux dangereux. Les jeunes forment le gros des migrants; nombre d’entre eux, en particulier les jeunes femmes, travaillent dans des conditions d’exploitation, tandis que les jeunes hautement qualifiés cherchent du travail ailleurs (exode des compétences). Les employeurs appliquent souvent le principe du «dernier arrivé, premier parti» à l’encontre des jeunes travailleurs, qui se trouvent ainsi plus exposés à l’insécurité du marché du travail. Il n’est guère prouvé qu’un abaissement du salaire minimum des jeunes contribue à augmenter pour eux les possibilités d’emploi. Quand les perspectives d’emploi salarié sont faibles, l’emploi indépendant pourrait représenter une option viable, qui, toutefois, est souvent considérée comme une solution de dernier recours, où les jeunes font face à nombre d’obstacles tels que l’accès au crédit et un manque de réseaux de soutien.
13. M^{me} Lin Lean Lim a rappelé que l’éducation demeure la voie qui mène au travail décent pour les jeunes. Etant donné le taux élevé d’analphabétisme, en particulier chez les jeunes filles, l’Objectif de développement pour le Millénaire (ODM) – éducation primaire et universelle et égalité hommes-femmes dans l’enseignement primaire et secondaire d’ici à 2015 – revêt une importance toute particulière. Les niveaux d’instruction se sont relevés à de nombreux égards, mais il faut traiter la question de la pertinence de l’éducation et de la formation pour réduire le décalage entre les qualifications des jeunes et celles requises par les employeurs. Une importante tâche est de savoir comment inciter les partenaires sociaux à aménager, suivre et évaluer les programmes d’éducation et de formation et comment fournir aux jeunes les informations nécessaires pour satisfaire les besoins du marché du travail. Enfin, il est en outre tout aussi essentiel de savoir comment s’assurer que les jeunes fassent entendre, par le biais notamment de la représentation syndicale, des organisations d’employeurs ou des partis politiques, leurs préoccupations et leurs besoins.

-
- 14.** Le porte-parole des employeurs s'est félicité de l'occasion qui lui est offerte de travailler avec les gouvernements et les travailleurs pour identifier les problèmes que pose l'emploi des jeunes et y trouver des solutions concrètes. Il est important que les discussions partent de l'expérience considérable acquise dans ce domaine à l'échelle nationale et internationale. Il a ainsi mentionné la résolution adoptée lors de la 86^e session de la Conférence internationale du Travail, la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, l'Agenda global pour l'emploi et le Réseau pour l'emploi des jeunes, ainsi que le soutien notable qu'apportent l'Organisation internationale des employeurs et le Bureau des activités pour les employeurs aux initiatives nationales. Il a souligné que la résolution sur l'emploi des jeunes constitue un bon élément de référence face au défi que représente l'emploi des jeunes. La croissance économique est importante pour la création d'emplois, ainsi qu'un environnement propice à l'activité des entreprises; le rôle de l'éducation et de la formation est crucial. Le rapport soumis à la réunion constitue une bonne base de discussion et une contribution au rapport pour la discussion générale lors de la Conférence de 2005. L'importance du défi que représente l'emploi des jeunes est évidente, de même que celle des débats de la réunion pour identifier les points communs et les différences d'approche.
- 15.** Il a reconnu que les gouvernements sont les premiers responsables lorsqu'il s'agit de garantir un environnement propice à la création d'emplois, tandis que les employeurs, qui offrent les emplois, et les travailleurs, qui les occupent, ont aussi un rôle important à jouer. Le groupe des employeurs considère qu'après six ans de discussions politiques constructives au niveau international le temps de l'action est venu, en s'appuyant sur les expériences nationales qui ont fait leurs preuves. Des partenariats solides, privés et publics, pour mettre en valeur les ressources humaines, doivent être au centre de toute action constructive. Dans maintes parties du monde, le vieillissement de la population exerce une pression sur l'Etat-providence, ce qui impose de valoriser les ressources humaines des jeunes et d'encourager l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les tranches d'âge. Le rythme de l'évolution technique est aussi un facteur important, qui exige une adaptation rapide des systèmes d'enseignement et de formation. La mondialisation, de par la mobilité des capitaux et de la main-d'œuvre, peut renforcer ou affaiblir les économies: les pays ne peuvent donc retarder la mise en œuvre de leurs programmes en faveur de l'emploi des jeunes. Le groupe des employeurs aborde la question de l'emploi des jeunes suivant les grands thèmes que sont: un environnement propice à la création d'emplois, l'éducation et la formation, le soutien à l'esprit d'entreprise et au développement des petites et moyennes entreprises.
- 16.** Le porte-parole des travailleurs a déclaré que, pour son groupe, l'emploi des jeunes est au cœur du défi du développement et de l'action en sa faveur. Il s'est demandé si le modèle traditionnel, et souhaitable, par lequel les jeunes abordent l'emploi – passage de l'enseignement primaire au secondaire, puis à l'université, aux premiers emplois qui permettent d'améliorer les compétences, pour ensuite fonder une famille et obtenir un emploi décent – correspond à une réalité pour une vaste majorité de jeunes gens. La triste réalité est que, trop souvent, les jeunes qui aujourd'hui sont au chômage ou sous-employés étaient hier des enfants mis au travail, qui demain deviendront des travailleurs pauvres. Une question essentielle est de donner aux jeunes des emplois décents sans priver les adultes du leur. Il est de toute urgence de relever le défi du travail des jeunes, sans quoi la démocratie et le développement durable seront compromis.
- 17.** Le porte-parole des travailleurs a ajouté que son groupe partage le point de vue selon lequel la croissance de la demande globale est une condition nécessaire mais non suffisante à la solution du problème du chômage des jeunes. Il faut une combinaison de solutions, situées dans un cadre d'action qui donne priorité à l'emploi, et qui s'intègrent à la politique macroéconomique. Se référant au rapport, il a remis en cause l'idée selon laquelle le travail temporaire peut être, pour les jeunes, une voie d'accès au travail décent; il peut être un

piège où les jeunes sont condamnés à une longue période de travail précaire mal rémunéré, comme le suggère l'OCDE dans les *Perspectives de l'emploi 2003*.

18. L'orateur a indiqué que les points importants pour traiter le problème de l'emploi des jeunes sont la demande, l'offre, les possibilités d'emploi, la quantité et la qualité des emplois et la démographie.
19. Si l'action sur l'offre et la demande est importante pour s'attaquer au chômage des jeunes, la formation et les filières professionnelles ne sont pas les seules méthodes. Il est important de considérer les possibilités d'emploi et de faciliter l'accès au premier emploi. Non seulement le nombre de jeunes gens au chômage est élevé et en augmentation, mais ceux-ci sont concentrés dans des emplois de qualité médiocre, mal rémunérés et situés dans l'économie informelle. Un grand nombre de jeunes travaillent dans l'économie informelle, souvent dans des conditions très difficiles et très dures, pour de très bas salaires. Le défi est de les aider à réaliser leur aspiration, non seulement à avoir un emploi, mais un emploi décent. L'OIT a décidé de s'attaquer au problème de l'économie informelle et à la levée des obstacles à l'entrée dans l'économie formelle. L'âge est un facteur déterminant: les sociétés vieillissent au nord; celles du sud sont très jeunes, et, dans ces dernières, nombre de jeunes entrent sur le marché du travail d'économies qui sont en développement.
20. Le porte-parole des travailleurs a déclaré que, pour relever les défis lancés, il faut se concentrer sur trois domaines: une intervention dynamique combinée aux niveaux macro et microéconomiques, une action sur l'offre et la demande d'emploi et une interaction dynamique sur la quantité et la qualité des emplois. Se référant au rapport, il a insisté sur l'importance de placer l'objectif du travail décent au centre des politiques économiques et sociales, y compris le cadre macroéconomique général. Cela serait plus efficace si les politiques étaient coordonnées et cohérentes, notamment parce que, comme il est écrit dans le rapport: «De nombreux pays en développement sont prisonniers d'un faible niveau de stabilisation qui limite la capacité de ces politiques de stimuler la demande.»
21. Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont des phénomènes mondiaux; toutefois, c'est dans les pays en développement que la tâche d'intégrer les jeunes au marché du travail est la plus difficile. En conséquence, l'orateur a suggéré que l'OIT en fasse une de ses priorités. En conclusion, il a noté que la discussion des points 2 et 3 devrait apporter des éclaircissements quant à l'action à mener. Il faut prévoir une série d'instruments différents, certains à utiliser partout, d'autres dans un ou deux pays. Agir à l'échelle nationale est nécessaire, mais la dimension mondiale est cruciale, ce que devrait refléter la discussion des points 4 et 5.
22. Le représentant gouvernemental de l'Espagne a fait référence aux statistiques nationales sur les jeunes dans son pays et signalé que son gouvernement envisage des mesures en matière de création d'emplois, de niveau d'instruction et de correction des lacunes dans les politiques de l'emploi. Le travail temporaire est souvent associé à de médiocres conditions de travail et à des salaires faibles; l'accroissement du nombre de travailleurs temporaires est en corrélation avec celui des allocations de chômage versées par l'Etat. Il s'est déclaré intéressé par toute suggestion pour résoudre ces problèmes.
23. Le représentant gouvernemental de l'Argentine a déclaré que le niveau élevé du chômage des jeunes crée de grandes difficultés, dont une énorme perte pour le produit mondial. Il est important de concevoir des politiques pour créer des emplois, mais la création d'emplois ne suffit pas à résoudre le problème. Il a cité l'exemple de l'Union européenne où la politique de l'emploi est essentielle pour résoudre le problème de l'emploi des jeunes.
24. Il a suggéré que le Bureau propose des mesures pour améliorer les interrelations entre les politiques sociales et économiques, tout en s'attaquant à la réduction de la pauvreté. La discussion devrait déboucher sur des propositions précises pour aider les jeunes gens à

briser le «cercle vicieux» et pour traiter le problème particulier de l'accès au premier emploi. Les politiques de développement et les Objectifs de développement pour le Millénaire sont un défi pour tous et appellent des politiques qui accroissent le nombre des emplois, ainsi que leur productivité, tout en s'attaquant à la question de la répartition des richesses.

25. Le porte-parole des employeurs a formulé ses conclusions sur le point 1 en déclarant que ceux-ci sont d'accord avec beaucoup de ce qui a été dit par les travailleurs et les gouvernements. S'agissant des propos du porte-parole des travailleurs sur les jeunes qui vivent dans la pauvreté, il a déclaré que l'éducation est l'un des meilleurs moyens de tirer les jeunes de la pauvreté. A propos de l'inadéquation entre offre et demande, il a prié les gouvernements de ne pas retarder la mise en place de plans nationaux d'action dans l'attente que cette inadéquation disparaisse, car ce serait là laisser passer bien des occasions. Il a convenu que la demande globale doit être accrue afin que les progrès de l'emploi des jeunes ne se fassent pas au détriment des travailleurs plus âgés. Toutefois, la question de la demande globale doit être traitée en relation avec celle de la flexibilité du marché du travail.
26. L'orateur a partagé la préoccupation des travailleurs quant au manque de données chiffrées sur des questions telles que le chômage ou les conditions de travail des jeunes. Pour que les propositions nationales et internationales soient crédibles il faut mener des recherches empiriques sur les coûts auxquels les employeurs doivent faire face et qui peuvent représenter des obstacles au recrutement ou au maintien dans l'emploi des jeunes travailleurs. A ce propos, on ne peut ignorer la question de la réglementation.
27. Le porte-parole des travailleurs s'est réjoui du degré d'accord exprimé par les orateurs. A propos du commentaire formulé par le représentant du gouvernement de l'Espagne sur le travail temporaire dans son pays et de sa corrélation avec l'accroissement des allocations de chômage versées, il s'est inquiété d'autres effets externes associés au travail temporaire, par exemple ses conséquences négatives sur la santé et la sécurité. L'absence d'investissement dans la formation des travailleurs temporaires explique souvent la forte incidence des accidents du travail parmi ces derniers.
28. L'orateur a exprimé son accord avec le représentant du gouvernement de l'Argentine: il est important de garantir une répartition plus équitable des richesses. Il est démontré que la part des salaires dans les revenus nationaux est en déclin et que cela appelle une réaction à l'échelle nationale. Il a également partagé sa préoccupation relative à la perte de PIB associée à l'incapacité d'intégrer les jeunes au marché du travail.
29. Le porte-parole des travailleurs a apprécié la citation du porte-parole des employeurs selon laquelle «l'emploi est un facteur de transformation et d'autonomie», il a ajouté qu'il faudrait dire «doit être». Si les jeunes se voient proposer de travailler dans de mauvaises conditions ou sont incités à s'engager dans des activités illégales, c'est la société qui en paiera le coût. Il est donc important de réduire l'insécurité au travail ainsi que les formes d'emploi précaire et d'offrir de plus grandes possibilités de travail décent. Un emploi associé à de l'instruction, à un bon niveau de qualification et à un travail décent est, pour le travailleur, un moyen de sortir de la pauvreté.
30. S'agissant de l'intervention du porte-parole des employeurs sur l'inadéquation entre offre et demande, il a déclaré n'être pas à la recherche d'une solution parfaite, mais croire qu'il est important d'essayer de réaliser des progrès simultanés en matière d'offre et de demande. Sur la question de la réglementation, il a souligné que celle-ci a pour but d'améliorer la situation en matière de salaires et de durée du travail, entre autres; elle ne doit pas être considérée comme une entrave, même si certaines dispositions relatives aux marchés des produits, comme les procédures complexes d'enregistrement, doivent être réformées. A propos de la flexibilité, il a attiré l'attention sur le fait que dans les pays en

développement où prédomine l'économie informelle, où l'inspection du travail est insuffisante et où la réglementation du travail n'est pas respectée, il existe une flexibilité presque totale du marché du travail.

31. Le porte-parole des travailleurs a fait référence à un rapport de l'OCDE *Aider les jeunes à prendre un meilleur départ*, qui montre que l'Autriche et l'Allemagne – deux pays où le marché du travail est réglementé – présentent des taux de chômage des jeunes inférieurs à ceux des autres pays. Dans de tels cas, la structure réglementaire ouvre plutôt qu'elle ne ferme le marché du travail aux jeunes. Il a souhaité que la réunion s'accorde sur le fait qu'il faut améliorer l'accès au marché du travail sans abaisser les normes.
32. Le président a brièvement résumé les débats: le nombre de jeunes au chômage a augmenté au cours de la dernière décennie, même parmi ceux qui ont un bon niveau d'instruction; le chômage des jeunes est élevé et répandu; certaines jeunes sont plus affectés, ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, qui vivent en milieu rural, qui sont handicapés affectés par le VIH/SIDA; beaucoup de jeunes gens sont sous-employés ou découragés; la qualité de l'emploi est une préoccupation de première grandeur.
33. Les grands facteurs identifiés sont: le rôle des politiques macroéconomiques pour accroître la demande globale; la nécessité de comprendre les évolutions démographiques; la question de la réglementation du marché du travail; l'éducation et la formation; l'exigence d'expérience professionnelle; la promotion du développement des entreprises; l'importance, pour les jeunes, de disposer d'une représentation et de moyens d'expression.

Thème II: Réponses au niveau national, et politiques et programmes visant spécifiquement les jeunes

34. M. Campbell, directeur (par intérim), Département de la stratégie en matière d'emploi, a présenté les points 2 et 3, soulignant que le déclin général de la croissance économique sous-tend la question de l'emploi des jeunes. La croissance économique est un élément important, mais il ne faut pas non plus négliger les politiques macroéconomiques favorables aux jeunes. A cette fin, l'emploi doit occuper le centre des politiques macroéconomiques et sociales, non en être un objectif résiduel. Il s'agit de viser la croissance de l'intensité de l'emploi plutôt que la croissance économique. Pour parvenir à la croissance de l'intensité d'emploi des jeunes, il faut tenir compte des éléments suivants:
 - accès au crédit et développement du microcrédit pour soulager les jeunes entrepreneurs;
 - programmes de tutorat du secteur privé pour encourager et fournir aux jeunes les informations pertinentes;
 - réglementations commerciales pour faciliter la création d'entreprises;
 - législation en matière de protection sociale pour donner aux entreprises une plus grande souplesse, tout en accordant aux travailleurs la protection requise;
 - niveaux des salaires minimums qui tiennent compte de la structure des coûts de la main-d'œuvre;
 - politiques actives du marché du travail pour aider à rapprocher la demande de l'offre d'emplois;
 - politiques sectorielles en faveur des secteurs qui font appel aux jeunes, absorbent la main-d'œuvre et ont une croissance au-dessus de la moyenne.

-
- 35.** Le porte-parole des employeurs a relevé qu'il importe de compter sur des politiques ambitieuses en matière de marché du travail, à l'échelon national, des systèmes d'éducation et de formation accessibles, une reconnaissance de l'esprit d'entreprise des jeunes, le respect de la réglementation relative au marché du travail et une gestion cohérente des politiques en vue d'encourager le travail décent pour les jeunes. La résolution adoptée par la Conférence internationale du Travail en 1998 sur l'emploi des jeunes constitue un bon point de départ en reconnaissant 16 domaines particuliers, qu'ont renforcés les quatre éléments du Réseau pour l'emploi des jeunes – employabilité, égalité des chances, esprit d'entreprise, création d'emplois – et qui complètent l'Agenda global pour l'emploi.
- 36.** Compte tenu de la quantité d'informations disponibles, le groupe des employeurs s'est préoccupé de savoir pourquoi les progrès ne sont pas plus nombreux. Le porte-parole a fait valoir qu'il existe de grands principes qui s'appliquent en général, mais que les circonstances nationales diffèrent. Il a évoqué les questions préoccupant le groupe des employeurs, notamment création de dispositions réglementaires équitables qui n'entravent pas l'accès à l'éducation et à la formation et encouragent l'esprit d'entreprise; réglementations du marché du travail qui facilitent aux employeurs l'engagement de jeunes travailleurs; et attention portée par le gouvernement aux avantages à moyen et long terme d'un investissement dans le domaine de l'éducation.
- 37.** L'orateur a souligné que les employeurs et les travailleurs ont un rôle à jouer pour déterminer les secteurs de croissance de l'économie aux fins de concevoir une formation qualifiante adéquate. Les qualifications essentielles en matière d'employabilité qui sont transférables sont importantes pour la formation initiale, de même que le principe de l'apprentissage tout au long de la vie. Constatant que l'éducation seule ne suffit pas, l'orateur a souligné qu'il faut se consacrer, avec l'industrie, à élaborer des stratégies de formation professionnelle en vue d'un avantage mutuel. La question des migrations et de la reconnaissance des qualifications doit également être examinée dans le débat sur la formation théorique et pratique et l'offre d'emplois.
- 38.** La nécessité de favoriser l'esprit d'entreprise dans le système éducatif pour qu'il s'intègre dans la logique quotidienne de la société a été relevée. Les programmes de tutorat pour aider les jeunes entrepreneurs importent tout autant, sans grever l'Etat ou les entreprises. L'orateur a également souligné qu'il faut créer des programmes novateurs permettant d'accéder au financement.
- 39.** Le porte-parole des employeurs a noté l'importance, pour les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, d'œuvrer ensemble pour assurer l'élaboration de solutions nationales appropriées. Les employeurs pourraient notamment travailler directement avec de jeunes entrepreneurs, établir des liens structurés entre institutions éducatives et lieux de travail et créer de nouveaux emplois, de concert avec les pouvoirs publics.
- 40.** Le porte-parole des travailleurs a relevé que les participants s'accordent largement sur la nécessité d'élaborer un ensemble de mesures qui favorisent le travail décent, stimulent la demande, tout en tenant compte des difficultés que représente le défi de l'emploi des jeunes. Il a souligné l'importance de l'éducation, en faisant valoir les compétences essentielles, telles que l'instruction élémentaire, de même que les compétences générales, telles que la communication, lesquelles sont toutes favorisées par la scolarisation. Etant donné le décalage entre formation et emploi, il importe d'anticiper et de définir les compétences qui seront nécessaires demain, en particulier dans les secteurs de croissance. Gouvernements, employeurs et travailleurs ont un rôle à jouer dans l'anticipation des besoins de formation. L'apprentissage est une passerelle utile entre la théorie et la pratique, offrant aux jeunes une expérience initiale.

-
41. L'orateur a constaté que certains gouvernements ont une pratique des subventions et des incitations fiscales, tout en soulignant qu'il faut tenir compte des distorsions que peut susciter ce type de mesures, telles qu'un effet de substitution (les jeunes remplacent les travailleurs âgés qui sont licenciés par suppression d'emplois) ou quand l'emploi cesse en même temps que les subventions.
 42. L'orateur a cité quelques bons exemples de programmes à forte intensité de main-d'œuvre, tels que projets de travaux publics, création, pour les jeunes, de centres à guichet unique qui informent entre autres de la vie active et des possibilités de formation; approches sectorielles où les pouvoirs publics définissent les secteurs de croissance potentielle et s'y attachent. Il a souligné le rôle que gouvernements, employeurs et travailleurs pourront jouer pour déterminer les secteurs particulièrement prometteurs pour les jeunes.
 43. Les coopératives constituent également un moyen efficace pour absorber les jeunes travailleurs et devraient faire l'objet d'une promotion, de même que les mesures visant à réduire la concentration des jeunes dans le travail atypique. Davantage de possibilités s'offriraient aux jeunes si la législation et les normes internationales du travail étaient étendues au travail atypique. Le porte-parole des travailleurs a relevé la nécessité de transformer les entreprises de l'économie informelle en entreprises formelles.
 44. Il a souligné qu'il faut encourager la non-discrimination, en particulier à l'égard des jeunes femmes, ainsi que ses effets positifs sur la qualité des emplois et leur volume, et également examiner la question du VIH/SIDA et des jeunes au titre de l'éducation sur le lieu de travail. Il faut aussi augmenter les ressources affectées aux mesures curatives et préventives face au VIH/SIDA.
 45. Evoquant l'exposé de M. Campbell, le porte-parole des travailleurs a mentionné l'absence de politiques dans de nombreux pays en développement. Dans les économies privilégiant les exportations, peu d'efforts sont voués au partage des richesses découlant de la croissance économique. Si ces économies pouvaient augmenter les salaires minimums, cela augmenterait la demande de produits et services locaux de la part des pauvres et induirait une croissance de l'économie et de l'emploi.
 46. En conclusion, le porte-parole des travailleurs fait les observations suivantes: des chances égales et équitables d'adhérer à des syndicats constituent un aspect important car elles permettent aux jeunes d'articuler leurs besoins; par des politiques macroéconomiques favorables aux jeunes, on doit pouvoir leur offrir non seulement un emploi mais un emploi décent; une plus grande intensité d'emploi ne conduit pas forcément à une baisse de la productivité et, par conséquent, à une baisse des salaires; il convient de tenir compte des contraintes d'ordre politique lors de l'examen de politiques approfondies en faveur des jeunes.
 47. La représentante gouvernementale du Brésil a fait remarquer que, dans un pays tel que le sien, la décentralisation administrative qui a eu lieu empêche de parler d'une politique unique, valable pour l'ensemble des territoires. Les mesures politiques à prendre dans les différentes régions doivent répondre aux différentes réalités que l'on rencontre dans le pays.
 48. Elle fait part de l'expérience intitulée «Programme de premier emploi pour les jeunes». Cette politique d'emploi «permanent» a pour cible 5 millions de jeunes gens âgés de 16 à 24 ans qui ont, en moyenne, bénéficié de 11 années de scolarité et dont le salaire est de la moitié du salaire minimal. Ce programme de premier emploi se compose de trois éléments différents.
 49. Le premier élément vise à offrir une formation aux jeunes, et en particulier aux plus vulnérables. Cet élément a été mis au point avec la participation de la société civile, qui a

mené des activités dans les quartiers les plus pauvres du pays. Les programmes de formation consistent notamment en des programmes d'alphabétisation, une formation en informatique et l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Ils sont destinés à aider les jeunes à accéder à des emplois du secteur formel ou à des programmes d'apprentissage.

- 50.** Le deuxième élément consiste à encourager les programmes d'entrepreneuriat pour les jeunes. A cet égard, le gouvernement a créé une ligne de crédit spéciale à faible taux d'intérêt, qu'il a intitulée «Fonds de parrainage». Ce fonds permet aux jeunes d'accéder à un crédit dès que leur projet a été approuvé et de bénéficier ensuite d'un soutien technique.
- 51.** Le troisième élément consiste à fournir des subventions étalées sur six mois aux employeurs disposés à offrir des emplois aux jeunes. Pour remplir les conditions requises, ils doivent faire état de leurs responsabilités sociales et garantir qu'aucun travailleur adulte ne sera licencié. Les entreprises s'engagent à garder les travailleurs employés dans le cadre de ces subventions pendant une année. La représentante du Brésil informe que ce programme n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation.
- 52.** Le principal objectif du programme est d'offrir aux jeunes la possibilité d'entrer dignement dans le monde du travail. L'oratrice insiste sur le fait qu'il bénéficie d'une bonne coordination, assurée par un conseil tripartite et une commission interministérielle. La société civile est elle aussi bien représentée par, notamment, des groupes de jeunes et des ONG œuvrant en faveur de programmes pour les jeunes. Elle précise que ce programme bénéficie du soutien total des autres organes gouvernementaux et que le Président en assure également la coordination. De plus, elle indique que l'OIT est un observateur du programme, la Constitution de son pays n'autorisant pas la participation d'une organisation internationale.
- 53.** En conclusion, elle fait savoir que le plus grand défi qui se pose actuellement consiste à informer les employeurs sur le fonctionnement du programme et sur ses intentions et ses objectifs en matière d'apprentissage. Elle indique que le mécanisme d'apprentissage fait l'objet, dans son pays, de dispositions législatives qui se trouvent sous l'autorité du ministère du Travail. Ces dispositions doivent être mieux acceptées par les employeurs pour qu'ils soient convaincus qu'il est nécessaire d'accroître l'aide en faveur des jeunes. En outre, il convient de diffuser davantage le programme sur l'ensemble du territoire de façon à l'adapter aux diverses circonstances nationales, ce qui passe par un dialogue plus étroit avec les universités, les chefs d'entreprise et les travailleurs.
- 54.** Le représentant gouvernemental du Sénégal a rendu compte de la nécessité d'encourager d'autres partenaires, en particulier des partenaires financiers, à investir dans des secteurs créateurs d'emplois. Dans le cadre de son pays, les secteurs de l'infrastructure et de l'agriculture offrent un fort potentiel en matière d'emploi. De plus, les entreprises doivent «délocaliser» la formation et l'étendre à l'ensemble de la population concernée. Il fait à nouveau état du problème général de la croissance économique et de l'emploi, et note à ce sujet combien il est important de mettre au point des stratégies spécifiques destinées aux jeunes. De nombreux pays de la région ont créé des ministères spécifiquement consacrés aux problèmes des jeunes.
- 55.** Pour ce qui est de l'expérience propre au Sénégal, l'orateur fait savoir que les efforts accomplis jusqu'en 2000 pour encourager l'emploi des jeunes n'ont pas été très concluants. Ces dernières années, la politique en faveur de l'emploi des jeunes a été profondément réformée, ce qui a permis de créer une agence spécifiquement destinée à la promotion de l'emploi des jeunes et d'affecter des fonds pour financer les micro-entreprises de jeunes. En ce qui concerne le développement sectoriel, il note que le gouvernement doit développer les secteurs dont le potentiel d'emplois est important, par exemple l'agriculture.

-
- 56.** Pour ce qui est de l'entrepreneuriat, il convient de développer encore l'esprit d'entreprise et d'accroître l'aide financière. Il exprime toutefois sa préoccupation quant au fait que le taux de risque lié à l'obtention de crédit est d'environ 80 pour cent parmi les jeunes, ce qui veut dire que la plupart des programmes de microcrédits destinés aux jeunes ont échoué. Pour répondre à ce problème, le gouvernement sénégalais a créé un fonds national destiné aux jeunes et a assuré, en parallèle, une formation professionnelle ainsi qu'une formation en cours d'emploi sur l'accès au crédit. L'orateur insiste sur les limites des mécanismes de financement public d'obtention de crédits pour les jeunes désireux d'établir leur propre entreprise. C'est pourquoi il est important d'assurer l'engagement du secteur privé. De plus, il note l'importance d'une stratégie de protection contre le SIDA.
- 57.** Pour conclure, l'orateur informe les participants qu'une stratégie nationale pour l'emploi des jeunes est en cours de validation, qui s'inscrit dans le cadre de la politique nationale pour l'emploi et dans celui du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.
- 58.** Le représentant gouvernemental de l'Argentine a expliqué que, dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, son pays a procédé à une libéralisation et à une déréglementation, accompagnées d'une restructuration des entreprises d'Etat, ce qui a signifié une restructuration de l'ensemble du secteur de production. Cette restructuration a eu lieu dans le cadre de la politique macroéconomique du FMI et de la Banque mondiale.
- 59.** Selon lui, les politiques macroéconomiques suivies au cours de ces dernières décennies ont conduit à une augmentation du taux de chômage chez les jeunes, qui est ainsi passé de 19 pour cent en 1999 à 32 pour cent en 2002. Parallèlement, la répartition des richesses au sein de la société est encore moins équitable, puisqu'en 2001 plus de 50 pour cent de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté.
- 60.** L'orateur informe qu'une expérience a été menée dans son pays dans le cadre de la politique de revenus, expérience destinée spécifiquement aux jeunes. Cette politique concerne 2 millions de personnes qui perçoivent la moitié du salaire minimal. Sur ces 2 millions, 300 000 jeunes chefs de famille avec enfants bénéficient d'un soutien du revenu. Ce programme a été mis en place pour que les jeunes bénéficiant du soutien du revenu puissent participer à des programmes de formation pour jeunes entrepreneurs. En guise de conclusion, il déclare qu'il convient de garantir un travail décent pour tous pour que chacun puisse bénéficier d'un accroissement de son niveau de vie.
- 61.** Le représentant gouvernemental du Royaume-Uni a insisté sur le fait que son pays met actuellement l'accent sur la mise au point de politiques actives dans le domaine du marché du travail capables de relever le défi de l'emploi des jeunes. Dans cette optique, il a présenté une série de programmes nationaux basés sur l'idée selon laquelle, à moins qu'ils ne cherchent réellement un emploi, les jeunes ne peuvent en trouver. Il cite à cet égard le programme lancé par son gouvernement, intitulé «Job-seeker allowance» (Indemnité pour chercheurs d'emploi), destiné aux chômeurs qui cherchent activement un emploi.
- 62.** L'orateur a décrit le programme «New deal for young people» (Nouvelle donne pour les jeunes) destiné à réduire la durée du chômage grâce à une intervention active en matière de politique du marché du travail. Ce programme propose aux jeunes chômeurs diverses options, telles qu'une aide individualisée pour la rédaction d'un CV, l'obtention de qualifications d'ordre professionnel, un placement professionnel bénéficiant de subventions gouvernementales, la possibilité de faire partie d'un groupe d'étude sur l'environnement ou d'entreprendre une formation à plein temps. En conclusion, l'orateur affirme que, dans son pays, les ressources disponibles seront désormais attribuées en priorité à l'aide aux jeunes désavantagés, notamment à ceux qui quittent l'école prématurément.

-
- 63.** Le représentant gouvernemental de l'Espagne a mis l'accent sur les activités menées par son gouvernement pour faire face aux problèmes de l'emploi des jeunes, en particulier au problème de l'accroissement du nombre de jeunes travaillant dans des emplois temporaires. Pour y faire face, son gouvernement revoit actuellement les réglementations locales qui régissent le travail temporaire. A cette fin, il diffuse des renseignements sur l'utilisation correcte des contrats temporaires, modifie la structure de coût des contrats pour rendre les contrats temporaires moins viables et améliore les conditions dans lesquelles les travailleurs temporaires sont engagés. L'orateur fait remarquer que les administrations locales devraient montrer l'exemple en réduisant les contrats temporaires dans le secteur public. En outre, l'Espagne a établi une commission d'experts destinée à introduire les réformes nécessaires en vue d'une meilleure réglementation en matière d'emploi temporaire.
- 64.** Le représentant gouvernemental de l'Espagne fait part du problème que posent des politiques de l'emploi faibles et de la nécessité d'augmenter l'efficacité de la réglementation, ce qui entraîne une augmentation des investissements dans le développement des ressources humaines, une plus grande collaboration entre les services publics de l'emploi, de meilleurs systèmes de protection sociale des chômeurs et des personnes ayant des besoins spécifiques, ainsi que la nécessité de créer un organe qui encourage l'emploi et l'adoption de politiques de formation.
- 65.** Après avoir fait remarquer que le niveau de formation de son pays était relativement bas, l'orateur souligne la nécessité de mettre en place un nouveau modèle de formation professionnelle qui corresponde au système de qualifications nationales et qui soit à même d'encourager la formation des travailleurs au sein de l'entreprise. Il confirme l'engagement pris par l'administration espagnole d'accroître l'efficacité des marchés du travail, dans le but de permettre un développement plus vaste de la société espagnole.
- 66.** Selon lui, quatre facteurs viennent aujourd'hui entraver l'accès des jeunes à l'emploi: les facteurs liés à la technique qui ont modifié la structure de l'emploi, l'augmentation de la durée de la scolarité des jeunes, l'évolution des stratégies d'embauche des entreprises et l'intervention de l'administration publique dans la mise en place de mécanismes destinés à faciliter la transition des jeunes. Il passe en revue les mesures prises par son gouvernement en réponse à ces problèmes: mise à jour des politiques de formation; promotion de «contrats pratiques» adaptés au niveau d'éducation et offrant des salaires supérieurs au salaire minimal; promotion de contrats qui permettent une formation professionnelle et garantissent des contributions à la sécurité sociale; révision des contrats de formation pour qu'ils puissent s'étendre aux travailleurs à temps partiel; et mise au point d'un plan d'action pour la jeunesse 2005-2008 centré sur la promotion d'emplois de qualité pour les jeunes tout en tenant compte des questions liées au logement et aux loisirs.
- 67.** En réponse aux observations formulées par le représentant gouvernemental de son pays, le membre travailleur de l'Espagne a insisté sur la nécessité d'accroître le dialogue social afin d'aider le gouvernement à mettre en place les mesures nécessaires. Il fait remarquer que la situation des jeunes Espagnols ne s'est pas améliorée. Comparée à d'autres pays d'Europe, l'Espagne a l'un des taux de chômage les plus élevés, et nombreux sont les jeunes qui travaillent dans des emplois temporaires précaires. Il conclut que l'un des principaux moyens d'améliorer l'accès des jeunes au marché du travail et d'augmenter la sécurité de l'emploi consiste à assurer une participation active des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.
- 68.** En réponse aux observations sur la question du dialogue social qu'ont formulées le représentant gouvernemental et le membre travailleur de l'Espagne, la membre employeur de ce pays fait référence à la «Déclaration sur le dialogue social» (juillet 2004), qui offre la possibilité d'améliorer à la fois la compétitivité, la stabilité de l'emploi et la cohésion sociale. En adoptant cette déclaration, le gouvernement et les partenaires sociaux ont

reconnu que l'Accord de 1997 sur la stabilité de l'emploi avait conduit, au cours des dernières années, à une amélioration du niveau et de la stabilité de l'emploi, ainsi qu'à la recherche d'un consensus sur les mesures législatives ou autres, propices à la stabilité de l'emploi pour les travailleurs et à la flexibilité pour les employeurs. Il est par ailleurs nécessaire d'améliorer la formation professionnelle compte tenu du faible nombre de jeunes dotés d'un niveau de qualification intermédiaire, et du taux élevé d'abandon scolaire.

- 69.** Le représentant gouvernemental de l'Afrique du Sud a informé les participants de la persistance des problèmes liés à l'emploi des jeunes, même au sein d'un pays comme le sien qui a mis en application des politiques aussi nombreuses que vastes, afin d'améliorer la situation des jeunes. Il se demande si le fait que l'on ne parvienne pas à régler ce problème ne serait pas lié à un problème de structure que les politiques actuellement appliquées ne parviennent pas à résoudre. Il est d'avis qu'il est nécessaire de mettre en place des politiques cohérentes et intégrées qui œuvrent en faveur du développement, soient génératrices d'emplois et ciblées spécifiquement vers les jeunes. L'Afrique du Sud a suivi des consignes internationales (libéralisation du commerce, politiques macroéconomiques strictes, etc.), et pourtant ces politiques n'ont eu aucun effet.
- 70.** D'après lui, l'élaboration de politiques intégrées ne peut se faire sans les éléments suivants: l'Etat doit jouer un rôle préventif, capable d'influencer à la fois l'offre et la demande en matière de travail; planification et coordination stratégiques au sein du gouvernement (d'un ministère à l'autre) et entre les différentes sphères gouvernementales; capacité d'orienter le marché vers des résultats spécifiques en influençant les indicateurs et les caractéristiques du marché; et l'intervention de partenaires sociaux. Pour faire face aux besoins, le gouvernement doit se doter de nouvelles institutions et de nouvelles capacités d'organisation, développer ses capacités en matière de planification et de mise en œuvre stratégiques, mobiliser les finances nécessaires en faveur du développement et s'adapter au contexte mondial.
- 71.** Le représentant gouvernemental de l'Afrique du Sud exprime des réserves quant à la capacité de son pays à répondre à l'exigence des qualifications requises; pour le moins, il estime que la capacité de son pays ne doit pas être explicitement admise. Son souhait est que le rôle du gouvernement soit défini de façon plus explicite.
- 72.** La membre employeur du Gabon signale que, dans le contexte africain, la position des employeurs doit être renforcée. Selon elle, l'emploi des jeunes ne doit pas être traité de façon isolée car c'est le symptôme qui traduit la situation de l'emploi en général. Elle partage l'expérience de la Confédération patronale gabonaise (CPG), qui est partie au «Pacte national pour l'emploi». Ce pacte est un accord tripartite qui place l'emploi des jeunes au cœur des politiques de l'Etat.
- 73.** L'oratrice explique que, au titre de l'article 3 du pacte, l'Office national de l'emploi (ONE) est instamment prié de mettre au point une base de données des postes à pourvoir. Elle signale à cet égard que la plupart des chercheurs d'emploi, dont de nombreux jeunes, envoyés par les services de placement, n'ont en réalité pas le profil requis par les entreprises. De plus, environ 90 pour cent de ceux qui recherchent un emploi et qui ont été adressés par l'intermédiaire des bureaux de placement sont des hommes. Les articles 6 et 8 du pacte proposent un cadre d'incitations qui visent à encourager les entreprises à embaucher des jeunes. Or, dans la pratique, ces incitations n'atteignent pas les entreprises faute de financement de la part de l'Etat.
- 74.** L'oratrice recommande que, par le biais de la coopération technique, l'OIT renforce le rôle des organisations d'employeurs pour que celles-ci puissent mettre en place efficacement des programmes destinés aux jeunes entrepreneurs. Elle indique la nécessité de renforcer les compétences des organismes régissant le développement des petites et moyennes

entreprises, en particulier en ce qui concerne l'entrepreneuriat des jeunes. A ce sujet, elle partage la déception du FODEX, organisation spécialisée dans le microfinancement, dont l'expérience qui consistait à accorder des prêts aux jeunes entrepreneurs au chômage a malheureusement échoué. Elle signale que les taux de remboursement sont extrêmement bas et que la majorité des entreprises établies dans le cadre de cette expérience ont dû déposer leur bilan car les bénéficiaires n'avaient pas l'enseignement et la formation nécessaires en matière d'entrepreneuriat. En conclusion, elle insiste sur le fait que l'entrepreneuriat englobe la prise de risques et qu'il est donc nécessaire que les bénéficiaires soient capables de les évaluer.

- 75.** Le représentant du gouvernement de la République de Corée a relevé que son pays a placé la question de l'emploi des jeunes en tête de l'agenda social. Il partage la façon dont la membre employeur du Gabon comprend les principales causes de chômage des jeunes en analysant les changements structurels du marché du travail. Il a constaté d'abord que la capacité de l'économie à absorber la main-d'œuvre s'est réduite, les conséquences étant les plus marquées pour les jeunes. Les employeurs préfèrent souvent engager des travailleurs expérimentés afin de réduire les coûts de recrutement et de formation. En conséquence, les possibilités de travail décent pour les jeunes s'amenuisent, la qualité de l'emploi se détériore et un nombre accru de jeunes occupent des emplois temporaires et journaliers.
- 76.** Du côté de l'offre, l'orateur a constaté que le taux d'inscription au cycle secondaire a considérablement augmenté ces vingt dernières années. La difficulté tient au fait que l'éducation ne s'est pas adaptée assez rapidement à l'évolution du marché du travail. Il a cité à cet égard les conclusions d'une étude récente selon laquelle le décalage moyen entre la fin des études et le premier emploi est de onze mois. Le gouvernement accorde un soutien systématique à l'organisation des carrières et à l'emploi des jeunes en leur offrant la possibilité de connaître et rechercher des emplois, en renforçant l'orientation professionnelle dans les établissements scolaires, en multipliant les programmes de formation sur le tas et en soutenant la formation et l'éducation à l'étranger.
- 77.** L'orateur a décrit les mesures à court et long terme prises par les pouvoirs publics pour régler les problèmes exposés ci-dessus. Favoriser de nouveaux secteurs de croissance et encourager les PME à améliorer les conditions de travail grâce à l'octroi d'un soutien financier constitue le principal élément des mesures à long terme. L'orateur a ajouté que ce type de mesure incite les entreprises à réduire les heures de travail et à renforcer le lien entre les demandes des sociétés et le système éducatif. Parallèlement sont mises en place des mesures complémentaires à court terme, telles que projets à forte intensité de main-d'œuvre, stages et autres emplois temporaires dans les secteurs tant privé que public.
- 78.** L'orateur a conclu en soulignant le rôle essentiel des partenaires sociaux. A cet égard, employeurs, travailleurs et gouvernements sont parvenus à un «accord social de création d'emplois», qui renforcera la coopération entre partenaires tripartites.
- 79.** La représentante gouvernementale du Canada a exprimé la volonté de son pays d'élaborer une stratégie globale pour aider les jeunes à réussir leur passage à la vie active. Elle a fait valoir que les programmes mis en œuvre au titre de la Stratégie sur l'emploi des jeunes sont ciblés, adaptés aux besoins individuels, liés à l'expérience professionnelle et représentent un investissement à long terme. Élément essentiel du programme, chaque dossier de jeune fait l'objet d'un suivi pendant trois ans. En outre, le Canada a créé un service d'information en ligne sur les besoins en matière de carrières et de marché du travail, qui s'est révélé efficace.
- 80.** L'oratrice a précisé que son pays doit faire face aux jeunes en difficulté qui nécessitent une aide supplémentaire pour passer à la vie active. Parallèlement, plus de 60 pour cent des jeunes de 25 à 29 ans sont très qualifiés, mais de trop nombreux diplômés universitaires sont peu payés et occupent des emplois peu qualifiés. La politique actuelle du pays

consiste à garantir aux jeunes en difficulté un soutien adéquat pour assurer leur transition vers le marché du travail et faire en sorte que les politiques et programmes relatifs à l'emploi des jeunes correspondent aux besoins des nouveaux marchés du travail. A cet égard, il faut souligner que les politiques soutiennent vigoureusement l'apprentissage tout au long de la vie.

- 81.** Le représentant gouvernemental de Sri Lanka a fait valoir que le taux élevé de chômage des jeunes dans les zones rurales lance un véritable défi à son pays. Il a en outre précisé que le problème du chômage ne tient pas intrinsèquement à la pénurie d'emplois, mais que les postes actuellement vacants dans le secteur manufacturier ne sont pas pourvus. Il en a conclu que le taux élevé de chômage résulte plus d'un déséquilibre dans les compétences que d'un manque d'emplois.
- 82.** L'orateur s'est dit préoccupé par les troubles sociaux liés au chômage à long terme des jeunes. Il s'ensuit une création d'emplois dans le secteur public. Sri Lanka compte l'un des effectifs de fonctionnaires les plus élevés de la région, représentant une lourde charge.
- 83.** L'orateur a énuméré nombre de mesures relatives au marché du travail qui ont été adoptées pour régler les problèmes durables du marché du travail: amendements à l'ordonnance de 1942 sur les usines, augmentant le nombre d'heures supplémentaires pour les travailleuses; amendements à la loi de 1950 sur les conflits du travail et abrogation de la loi de 1971 sur l'emploi; amendements à la loi de 1956 sur l'emploi des femmes, des jeunes et des enfants, sanctionnant plus lourdement les infractions commises par les employeurs.
- 84.** L'orateur a précisé que le ministère du Travail et de l'Emploi applique une politique nationale en matière d'emploi qui vise à orienter et éduquer les jeunes chômeurs, en leur assurant une formation ciblée financée par le Fonds d'amélioration des compétences. Il a noté qu'il est mentionné dans le rapport qu'à Sri Lanka le métier d'entrepreneur est considéré comme un dernier choix. Selon une récente enquête, 20 pour cent environ des jeunes, dont la majorité vit en zone rurale, préfèrent un emploi indépendant.
- 85.** L'orateur a conclu en notant qu'il faut, dans le contexte de la mondialisation et des économies interdépendantes, élaborer un plan à long terme visant à appliquer les politiques de mise en valeur des ressources humaines. Les pouvoirs publics préparent actuellement une stratégie de l'emploi qui comprend différents éléments d'orientation en vue d'accroître la prospérité économique.
- 86.** Un observateur gouvernemental des Philippines a fait ressortir un certain nombre de lois et programmes nationaux qui traitent de l'emploi des jeunes dans son pays, notamment la loi de la République qui comprend un programme coordonné global destiné à valoriser les jeunes; encourager leur patriotisme, les valeurs familiales, la dignité et le respect de la vérité et de la justice; encourager la participation et la contribution des jeunes à la société civique; promouvoir les aptitudes, talents et compétences pour réorienter la créativité et les mesures d'incitation dans l'espoir d'un avenir meilleur; offrir une formation technique et professionnelle par le biais de programmes étendus d'apprentissage; offrir des possibilités concrètes aux jeunes non scolarisés et sans emploi; et fournir des informations sur le marché du travail en vue de l'adéquation entre l'offre et la demande de travail, service également disponible pour les employeurs.
- 87.** Un observateur gouvernemental des Etats-Unis a appuyé les observations de ses collègues du Canada et du Royaume-Uni, en particulier eu égard à la nécessité d'élaborer de saines politiques macroéconomiques. Il a examiné la politique fédérale sur l'emploi des jeunes, qui s'attache à la jeunesse en difficulté. La politique actuelle relative à la jeunesse vise, d'une part, à les aider durant leur passage à l'âge adulte, tout en les préparant au marché du travail grâce à des stages, à des programmes de formation professionnelle et à un accès à l'information relative au marché du travail, et, d'autre part, à créer des filières

correspondant aux besoins des employeurs, spécialement dans les activités émergentes. Les employeurs recherchent des qualifications essentielles en matière d'employabilité (exercice des compétences, travail d'équipe, communication), non pas seulement des compétences techniques.

- 88.** Un membre travailleur de la Roumanie a informé les participants d'une nouvelle loi accordant des subventions aux employeurs qui engagent des jeunes ayant récemment terminé leur scolarité. C'est là une mesure favorable à l'emploi des jeunes mais, malheureusement, de nombreux employeurs qui utilisent ce type de subventions maintiennent les taux des salaires à un niveau juste au-dessus du minimum national, même pour des jeunes très qualifiés.
- 89.** Un membre employeur de l'Indonésie a rendu compte de l'expérience de son pays, qui est l'un des premiers partenaires du Réseau pour l'emploi des jeunes, ainsi que des détails du Plan d'action national sur la jeunesse (2004-2007), récemment adopté. Assurer une éducation et une formation universelles et de qualité représente un véritable défi en Indonésie. Le système de formation professionnelle actuel est trop fragmenté et orienté sur l'offre. Il faut concevoir une stratégie de l'emploi nationale qui vise la création d'emplois dans le secteur structuré, par le biais de politiques appropriées en matière d'investissements et d'échanges, et également par la normalisation graduelle de l'économie informelle. Concernant l'esprit d'entreprise, l'orateur a fait observer qu'il faut plus de six mois pour obtenir une patente, ce qui est excessif, étant donné la rapidité des changements au sein des PME. Il a conclu en récapitulant les quatre principales recommandations du Plan d'action national sur la jeunesse: 1) préparer les jeunes à la vie professionnelle; 2) créer, pour les jeunes, hommes et femmes, des emplois de qualité; 3) encourager l'esprit d'entreprise; et 4) garantir l'égalité des chances.
- 90.** Un membre employeur du Mexique a souligné que son organisation souhaite éradiquer l'indigence, l'exclusion et le chômage et traiter les causes structurelles profondes. Il a invité instamment à prendre de nouvelles mesures pour aider les jeunes à créer leurs propres entreprises, grâce à l'éducation, la fourniture d'un soutien nécessaire et de conseils consultatifs. En outre, on pourrait faire beaucoup pour améliorer le milieu porteur et concurrentiel qui favorise la création d'entreprises, en procédant aux réformes structurelles adéquates.
- 91.** Répondant à la déclaration que le membre employeur de l'Indonésie a faite au sujet du Plan d'action national sur la jeunesse, un membre travailleur de ce pays a fait remarquer que ledit plan introduit un salaire minimal spécial pour les jeunes, ce à quoi son syndicat s'oppose. Les salaires minimaux pour les jeunes doivent être équivalents à ceux des travailleurs adultes, ce qui constitue un principe de base du travail décent. Le syndicat auquel il appartient participe au processus d'exécution du plan en question.
- 92.** Un membre travailleur du Ghana a passé en revue les difficultés que son pays a rencontrées en raison des politiques d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale, qui ont obligé son gouvernement à réduire les dépenses publiques, restreindre l'emploi dans le secteur public et supprimer les subventions. De telles mesures ont eu des effets négatifs en particulier sur les jeunes, les obligeant à se rabattre sur l'économie informelle, avec des salaires bas et de longues heures de travail. Face à cette situation, son organisation a commencé à organiser les acteurs de l'économie informelle et à les inciter à cotiser aux régimes de sécurité sociale.
- 93.** Un membre travailleur du Brésil a insisté sur le fait que les efforts visant à favoriser l'emploi des jeunes ne doivent pas entraîner l'éviction des travailleurs adultes. Son pays a créé un bureau chargé des questions de la jeunesse de même qu'un groupe interministériel chargé d'apporter des conseils sur les questions concernant les jeunes. Au cours de l'année écoulée, le gouvernement a organisé des conférences régionales et une conférence

nationale pour permettre aux jeunes d'exprimer leurs préoccupations et les associer aux initiatives gouvernementales.

94. Un membre employeur de l'Inde a mis l'accent sur le fait que, dans l'application de leurs décisions nationales en matière de politique, d'économie et d'emploi, les pays avancés doivent tenir compte des répercussions que de telles mesures peuvent avoir sur l'emploi dans d'autres pays. Par exemple, le protectionnisme a conduit certains gouvernements à légiférer pour réduire l'externalisation, ce qui représente une menace pour l'emploi des jeunes dans de nombreux domaines, dont les techniques de l'information, qui sont un secteur en développement dans son pays. En outre, il fait remarquer que les progrès accomplis en matière d'enseignement et d'alphabétisation peuvent avoir des conséquences majeures sur le développement régional puisque de plus en plus de jeunes ayant bénéficié d'un enseignement quittent les zones les moins développées pour se déplacer dans les régions plus développées, en quête d'un emploi. En conclusion, il note qu'en raison de l'importance croissante des techniques de pointe les enseignants doivent recevoir une formation continue de façon à s'adapter aux nouvelles technologies.
95. Le porte-parole des travailleurs a récapitulé certains des points importants ressortis des exemples concrets qui ont été présentés: mauvaises expériences des effets de la déréglementation en matière de chômage des jeunes (gouvernement de l'Argentine); nécessité pour l'Etat d'assumer un rôle dynamique dans l'élaboration des politiques (gouvernement de l'Afrique du Sud); impossibilité pour le gouvernement d'appliquer la politique faute de ressources suffisantes (membre employeur du Gabon); difficultés éprouvées pour accorder offre et demande (gouvernements de l'Afrique du Sud, de la République de Corée et de Sri Lanka); bonnes pratiques, telles que le «Gateway Programme» au Royaume-Uni et le programme de premier emploi pour les jeunes au Brésil, qui peuvent être d'importants instruments à l'appui; approches sectorielles valables (gouvernements de l'Argentine et du Sénégal); et limitations de l'esprit d'entreprise (gouvernement du Sénégal et membre employeur du Gabon).
96. Le porte-parole des employeurs a déclaré que les interventions encourageantes de ses collègues incitent à un certain optimisme. Il est manifeste que de nombreuses mesures sont prises à l'échelon national et qu'il est nécessaire d'élaborer un ensemble de dispositions en matière d'offre et de demande. L'orateur a relevé que les exposés, s'articulant autour de deux objectifs communs, étaient riches d'enseignements: créer des possibilités d'emploi dans le cadre des «quatre éléments» et favoriser la création d'un environnement propice à l'emploi et à l'esprit d'entreprise des jeunes, facteur indispensable à l'épanouissement de la jeunesse.
97. Se fondant sur les travaux de l'OCDE, l'orateur a déclaré qu'il faut examiner les questions de réglementation, puisqu'elles ne sont pas incompatibles avec le travail décent. Les réglementations ne conduisent pas automatiquement au travail décent, les exemples présentés révélant qu'elles peuvent constituer un empêchement. Il faut absolument une réglementation appropriée. Il a conclu en faisant ressortir l'importance d'objectifs et d'instruments précis, qui s'adaptent aux circonstances nationales.

Thème III: Emploi des jeunes et contexte politique international

98. M. Pursey, du bureau du Directeur général du BIT, a introduit la discussion sur l'emploi des jeunes, dans le cadre des politiques internationales. Il a attiré l'attention des participants sur le chapitre 4 du rapport, qui rappelle les travaux que le BIT a menés par le passé dans le domaine de l'emploi des jeunes et, en particulier, sa résolution sur l'emploi des jeunes, adoptée par la CIT en 1998. L'action conduite à l'échelle internationale en faveur de l'emploi des jeunes est liée à la question plus vaste de l'Agenda global pour

l'emploi ainsi qu'à l'objectif d'un travail décent pour tous. La méthode d'emploi des jeunes axée sur le cycle de vie, proposée dans le rapport, offre un potentiel énorme car elle ouvre la voie à une perspective de solidarité entre générations. Elle est un moyen d'organiser des priorités et de centrer les efforts sur des questions critiques.

- 99.** L'orateur met l'accent sur les travaux qu'ont accomplis à la fois les organisations des employeurs et les syndicats, séparément ou en commun. Le BIT est unique en ce qu'il fait appel aux deux plus grands réseaux mondiaux d'organisations non gouvernementales, chacun d'eux étant capable de prendre des mesures aussi bien locales que mondiales sur la question de l'emploi des jeunes.
- 100.** Le rapport décrit les origines et la mise sur pied du Réseau pour l'emploi des jeunes, qui représente pour le BIT une occasion unique de dynamiser le système multilatéral. M. Pursey fait état des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui adhère au concept du BIT selon lequel un travail décent doit constituer un objectif mondial et un moyen fondamental de parvenir à une mondialisation équitable. Selon le rapport de la Commission mondiale, des systèmes de partenariat peuvent favoriser l'élaboration et l'exploitation de synergies plus grandes du système multilatéral. En matière d'emploi des jeunes, des partenariats existent déjà dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes; pour le BIT, le fait de collaborer avec la Banque mondiale et les Nations Unies constitue principalement un partenariat au sein d'un autre partenariat, bien que cela puisse poser certaines difficultés dans le cadre des accords et des principes tripartites propres à l'OIT. Il est essentiel que ces organisations apprennent à gérer leurs partenariats, en particulier dans le cas des jeunes. En se voyant proposer un travail productif, les jeunes ont la possibilité d'échapper à la pauvreté, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM).
- 101.** Pour conclure, l'orateur formule quelques propositions destinées à améliorer le fonctionnement des réseaux tripartites de l'OIT et la façon dont ils interagissent avec d'autres réseaux tels que le Réseau pour l'emploi des jeunes. Ces propositions consistent notamment à: favoriser le partage de l'information et des analyses, notamment dans le cas de politiques et d'initiatives ayant réussi; utiliser le réseau Internet pour assurer la connexion des réseaux nationaux; offrir une aide aux mandants de l'OIT dans les dix principaux pays du Réseau pour l'emploi des jeunes; et renforcer le lien entre le Réseau tripartite mondial et le Réseau pour l'emploi des jeunes.
- 102.** Le porte-parole du groupe des travailleurs a proposé, dans le cadre de l'examen du point 4, de combiner les différents éléments de ce point afin d'en assurer la cohérence avec l'approche du BIT: le travail décent constitue le paradigme; l'Agenda global pour l'emploi, le pilier sur lequel il est fondé; et le Réseau pour l'emploi des jeunes est le réseau qui fournit le dynamisme, grâce à un soutien de haut niveau.
- 103.** L'orateur a mentionné la section 4.1.2 du rapport établi pour la réunion en soulignant qu'il importe d'étendre le cadre du travail décent tant à l'emploi des jeunes qu'à l'emploi en général. Les précédents débats ont fait ressortir un déficit en matière de travail décent parmi les jeunes. L'orateur a rappelé qu'il faut aborder simultanément, et non successivement, les questions de quantité et de qualité des emplois.
- 104.** L'Agenda global pour l'emploi, avec ses principes et éléments essentiels intrinsèques, fournit les «piliers» de l'emploi approuvés par les représentants tripartites, qui pourront s'étendre en particulier au défi de l'emploi des jeunes. L'orateur a précisé les éléments essentiels et leur pertinence eu égard au défi de l'emploi des jeunes.
- 105.** Le porte-parole des travailleurs a présenté huit domaines où le BIT pourrait agir pour promouvoir l'emploi des jeunes: sensibiliser et informer en matière d'objectifs à fixer et à suivre; diffuser un message sur le travail décent, y compris par une campagne

promotionnelle, dotée de ressources suffisantes sur les normes internationales du travail concernant les jeunes, dans l'esprit de la campagne en faveur des normes fondamentales du travail; remédier aux difficultés en matière d'offre; élargir la demande mondiale globale; encourager la cohésion et la coordination des systèmes multilatéraux, notamment l'inclusion des préoccupations en matière de travail décent dans les organisations financières internationales; s'attacher aux difficultés propres aux pays en développement; encourager le dialogue social pour entendre ce que les jeunes ont à dire; et favoriser une plus grande coordination interne au sein même du BIT, en particulier pour associer des programmes analogues dans différents secteurs et rassembler dans un objectif commun l'ensemble essentiel des connaissances et compétences disponibles.

- 106.** Le porte-parole des employeurs a déclaré que, pour savoir comment promouvoir l'emploi des jeunes dans le cadre du paradigme du travail décent, la question devrait être subdivisée. Le paradigme du travail décent selon le BIT ne s'applique que lorsqu'il participe d'une conception internationale et nationale crédible, encouragée et comprise par tous; les participants doivent comprendre les avantages qu'ils retireraient de s'employer à appliquer le modèle. Le paradigme doit également susciter la confiance des autorités. Pour que le message soit digne de confiance, il doit être suffisamment souple pour s'adapter aux circonstances nationales. Il est essentiel de définir les avantages inhérents à l'emploi des jeunes et d'en déterminer les circonstances propices.
- 107.** L'orateur a cité les éléments essentiels qui, selon le groupe des employeurs, doivent être inclus dans le message du BIT. Le message sur l'emploi des jeunes doit être un instrument d'orientation qui s'attache aux quatre éléments. L'Agenda global pour l'emploi doit s'appliquer à l'échelon national selon les circonstances propres à chaque pays. L'orateur a fait remarquer que l'Agenda global pour l'emploi et les quatre éléments se complètent; le fait qu'ils sont entérinés par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs ne fait que renforcer le message.
- 108.** L'orateur est convenu avec le porte-parole des travailleurs que le paradigme du travail décent est au centre de l'Agenda global pour l'emploi. Il a cité le paragraphe 11 du document GB.286/ESP/1(Rev.) du Conseil d'administration (mars 2003), où l'Agenda global pour l'emploi a été examiné. Ce paragraphe indique le contexte où le groupe des employeurs a vu comment le paradigme du travail décent et les programmes nationaux peuvent changer les choses.
- 109.** Le porte-parole des employeurs a invité à élaborer des plans d'action nationaux qui soient simples, énoncent d'abord les défis à relever et servent ensuite à rallier toutes les parties intéressées. Le mandat de l'OIT est compatible avec l'ensemble des tâches énoncées dans celui de la présente réunion. Ces mandats traduisent le quadruple rôle de l'OIT: la réunion est invitée à faire ressortir l'importance politique, économique et sociale de l'emploi des jeunes, à placer l'emploi des jeunes dans le contexte de l'Agenda pour un travail décent, de l'Agenda global pour l'emploi et des recommandations du groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes, à examiner les cadres politiques nationaux ainsi que les politiques favorisant la création d'emplois de qualité pour les jeunes, hommes et femmes, et à diffuser les données d'expérience et les enseignements tirés à l'échelon national. Il faut espérer que l'OIT s'attache aux domaines où elle jouit d'un avantage comparatif, à savoir la création d'emplois et d'entreprises.
- 110.** L'orateur a attiré l'attention sur le fait que l'OIT ne doit pas agir seule dans le domaine de l'emploi des jeunes, mais devrait plutôt s'associer à cet égard avec d'autres organisations internationales. Il a évoqué tout particulièrement le récent Sommet sur l'emploi des jeunes au Mexique.
- 111.** L'orateur a appuyé la déclaration de M. Pursey, à savoir que l'OIT a une infrastructure puissante, tout en exprimant sa conviction que la structure tripartite, qui favorise le

dialogue social, aidera l'OIT à parvenir à un résultat concret. Il a invité l'Organisation à s'attacher à ses atouts essentiels – information, initiatives, assistance technique et coordination. Toutefois, l'OIT doit s'assurer qu'elle ne se substitue pas aux échelons de l'élaboration des politiques nationales, où les responsabilités doivent également être prises.

- 112.** Le porte-parole des employeurs a déclaré en conclusion que les travaux du Bureau, qui ont abouti à l'élaboration du rapport de fond destiné à la prochaine discussion, à la CIT, sur l'emploi des jeunes, fourniront de précieux renseignements qui serviront à étayer les débats et que la réunion contribuera à compléter les informations requises pour le rapport à venir.
- 113.** La représentante gouvernementale du Royaume-Uni a insisté sur la nécessité de s'attaquer au défi que représente l'emploi des jeunes à l'échelle internationale, comme indiqué dans le rapport du BIT *Global employment trends for youth* (Tendances mondiales de l'emploi des jeunes), et ce en raison des conséquences de l'emploi des jeunes sur la stabilité économique et politique de nombreux pays. Son gouvernement se félicite de ce que la question de l'emploi des jeunes soit inscrite à l'ordre du jour de la CIT de 2005, ce qui permettra aux Etats Membres de l'OIT de traiter le problème. Elle signale qu'il y aura d'autres occasions, en 2005, de relever le défi de l'emploi des jeunes à l'échelle internationale.
- 114.** Comme le groupe des PIEM l'a indiqué dans d'autres instances, il est important d'étudier soigneusement le meilleur moyen d'obtenir un résultat crédible et significatif, qui dépasse le cadre de la négociation.
- 115.** De l'avis du Royaume-Uni, le BIT devrait se pencher sérieusement sur l'adoption d'une nouvelle approche pour la discussion générale sur l'emploi des jeunes qui aura lieu dans le cadre de la CIT de 2005 afin de générer un débat interactif de haut niveau. L'oratrice propose dans ce contexte la convocation d'un groupe d'experts et l'organisation de tables rondes, accompagnées de présentations sur la pratique à suivre. Elle déclare que son pays compte envoyer un de ses ministres à ladite CIT pour montrer les succès obtenus dans la lutte contre le chômage à long terme des jeunes. Une séance plénière parallèle pourrait avoir lieu, avec la participation des jeunes. La représentante gouvernementale du Royaume-Uni prend note du fait que les représentants gouvernementaux du Canada, de la République de Corée, de la Pologne et du Sénégal appuient cette proposition.
- 116.** Le représentant gouvernemental du Sénégal soutient les propositions de la représentante gouvernementale du Royaume-Uni concernant la CIT de 2005.
- 117.** Le représentant gouvernemental de l'Afrique du Sud a approuvé les points qu'ont soulevés les représentants des travailleurs et des employeurs. Il indique que le Président de son pays fait souvent état de la situation que connaissent les pays du «premier monde» par opposition à celle des pays du «deuxième monde». Cette terminologie peut s'étendre à la scène internationale et il attire l'attention des participants sur la nécessité d'étudier l'interdépendance de ces deux «mondes». Selon lui, la situation pourrait en partie être facilitée si l'on modifiait la façon dont le «premier monde» favorise les changements du «deuxième monde», tout en s'y adaptant.
- 118.** L'orateur remarque que l'Agenda global pour l'emploi et l'Agenda pour un travail décent sont tous deux implicitement liés au développement. Il tient à faire remarquer que le processus de mondialisation reproduit la situation de marginalisation du deuxième monde et que la plupart des politiques mises en œuvre à ce jour n'ont eu que peu d'effets sur le changement de cette situation. De plus, l'orateur précise qu'il ne suffit pas d'expliquer purement et simplement la façon dont d'autres pays ont échappé au piège du deuxième monde, car il n'existe pas de remède qui puisse s'appliquer à tous.

-
- 119.** Abordant la question de la suite à donner aux messages du BIT, le représentant gouvernemental de l’Afrique du Sud précise qu’un régime mondial doit tenir compte des différentes situations nationales. Notant les contraintes liées aux approches de gestion macroéconomique préconisées pour l’Afrique, il insiste sur le fait que celles-ci ne doivent pas avoir la priorité sur le développement. Il est nécessaire d’analyser comment les politiques macroéconomiques proposées par l’Agenda global pour l’emploi peuvent prendre en considération les politiques de développement. Il se déclare préoccupé par la question de savoir si les paradigmes proposés sont compatibles avec les régimes de développement – compte tenu de la différence Nord/Sud – et remarque aussi que l’Agenda global pour l’emploi préconise une approche active pouvant, dans de nombreux cas, aller à l’encontre de contraintes imposées à l’échelon national.
- 120.** Le représentant gouvernemental de l’Afrique du Sud prie instamment le BIT de collaborer avec d’autres organisations internationales dans la formulation de messages politiques. Il souhaite que le BIT prenne davantage les devants dans la mise au point d’un paradigme qui serve de référence à la fois à l’échelle nationale et à l’échelle internationale.
- 121.** La représentante gouvernementale de la Jamaïque appuie l’appel lancé par la représentante gouvernementale du Royaume-Uni concernant la CIT de 2005. A ce sujet, elle informe les participants qu’un centre de développement pour la jeunesse a été créé dans son pays afin de conseiller les décideurs sur les questions qui concernent la jeunesse. Ce centre vise principalement à encourager une vaste participation des jeunes dans la formulation de la politique à suivre.
- 122.** L’observateur gouvernemental du Venezuela souligne qu’il est important de s’attaquer aux causes sous-jacentes de l’emploi des jeunes, par exemple la demande globale, plutôt qu’à leurs conséquences. Il est particulièrement important de réduire la dette de certains pays en développement, favorisant ainsi la création d’emplois décents. L’accroissement de l’emploi au Venezuela au cours des années quatre-vingt a été sévèrement freiné par le programme d’ajustement structurel proposé par le FMI, ce qui prouve la nécessité d’établir un cadre stratégique favorable à la création d’emplois. Des changements sont nécessaires dans le système économique et l’enseignement. Les programmes visant à promouvoir l’emploi des jeunes ne doivent pas conduire à négliger la responsabilité de l’Etat qui est de fournir à tous un enseignement de qualité.
- 123.** Le représentant gouvernemental de l’Indonésie approuve le point de vue exprimé par le groupe des employeurs, selon lequel il est nécessaire de mettre en place des partenariats mondiaux capables d’encourager l’emploi des jeunes, ainsi que le point de vue exprimé par le groupe des travailleurs selon lequel les normes de travail devraient être respectées dans le cadre de l’emploi des jeunes. Il remarque que des produits commercialisés dans son pays sont en fait fabriqués à l’étranger, ayant ainsi peu d’impact sur l’emploi national.
- 124.** Le porte-parole des employeurs approuve la déclaration du représentant gouvernemental de l’Afrique du Sud, qui affirme que la politique de développement doit être envisagée en tandem avec une politique économique favorable à l’emploi des jeunes. Il souligne toutefois que des programmes nationaux ciblés sont nécessaires pour traiter des questions spécifiques de l’emploi des jeunes. Il est encourageant de noter que les gouvernements ont accepté de prendre leurs responsabilités à cet égard, tout en recherchant conseils et savoir-faire auprès de la communauté internationale, en même temps que le soutien des partenaires sociaux. Il partage la recommandation formulée par la représentante gouvernementale du Royaume-Uni selon laquelle des groupes d’experts nationaux, se réunissant régulièrement, peuvent aider à une élaboration et à une coordination plus efficaces des activités, en présentant les pratiques qui se sont avérées les meilleures.

-
- 125.** Le porte-parole des travailleurs a fait remarquer que le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs se sont nettement accordés sur nombre de questions. L'Agenda pour un travail décent, l'Agenda global pour l'emploi et le Réseau pour l'emploi des jeunes se complètent pour soutenir l'emploi des jeunes, le premier en tant que paradigme, le deuxième en tant que pilier et le troisième en fournissant l'énergie et les réseaux nécessaires à une action dynamique. Des micro-interventions et des macro-interventions sont nécessaires. La déclaration du représentant gouvernemental de l'Afrique du Sud sur les tentatives du FMI de saper la sécurité de l'emploi renforce le principe que la communauté internationale doit s'exprimer d'une seule voix pour soutenir le travail décent pour tous. La question de l'annulation de la dette pour les pays en développement, soulevée par l'observateur gouvernemental du Venezuela, est importante, de même que les préoccupations manifestées par le représentant gouvernemental de l'Indonésie, à savoir que les entreprises multinationales doivent investir davantage dans la création d'emplois dans les pays en développement.
- 126.** Le porte-parole des travailleurs, rappelant les suggestions faites par la représentante gouvernementale du Royaume-Uni, a proposé de recommander au Conseil d'administration de concevoir de façon plus novatrice la discussion générale, à la CIT en 2005, sur l'emploi des jeunes. Une série de discussions de groupe pourrait avoir lieu parallèlement à la discussion générale à l'appui du débat et de ses conclusions. En outre, les Etats Membres pourraient être encouragés à associer dans leurs délégations tripartites des jeunes pour faire en sorte que leurs préoccupations soient pleinement traitées.
- 127.** Le porte-parole des employeurs a réaffirmé que les institutions internationales ont un rôle essentiel à jouer pour influencer sur l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des programmes à l'échelon national. De plus, le groupe des employeurs ne s'oppose pas à l'orthodoxie réglementaire, mais préconiserait des mécanismes destinés à examiner et actualiser les dispositions réglementaires.
- 128.** Le porte-parole des travailleurs, mentionnant la Partie II de la Déclaration de Philadelphie, a rappelé aux participants qu'il incombe à l'OIT d'examiner et d'étudier toutes les politiques et mesures économiques et financières internationales liées aux objectifs fondamentaux que sont la justice sociale et le travail décent. Ce mandat précis doit être exécuté en étroite collaboration avec les institutions de Bretton Woods.

Examen et adoption par la réunion du projet de rapport et du projet de conclusions

- 129.** Le Comité de rédaction a présenté à la cinquième séance de la réunion le projet de conclusions.
- 130.** A la même séance, la réunion a adopté le présent rapport et le projet de conclusions.

Genève, le 15 octobre 2004.

(Signé) M. S. Kinley,
Président.

Conclusions de la Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre

La Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre,

Rappelant le paradigme du travail décent de l'OIT, l'Agenda global pour l'emploi, la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, la Déclaration de Philadelphie, les normes internationales du travail, notamment celles qui traitent de la promotion de l'emploi, et la Résolution concernant l'emploi des jeunes adoptée par la Conférence internationale du Travail en 1998;

S'étant réunie à Genève du 13 au 15 octobre 2004,

Adopte, ce 15 octobre 2004, les conclusions suivantes:

Le défi de l'emploi des jeunes

1. Réaliser l'objectif du travail décent pour les jeunes est un élément crucial de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. C'est un défi pour le monde entier. A l'échelle planétaire, le niveau du chômage des jeunes et son taux ont augmenté au cours des dix dernières années. En 2003, près de 88 millions de jeunes hommes et femmes étaient au chômage, ce qui représente 47 pour cent du nombre total des chômeurs et un niveau correspondant à plus du double du taux de chômage général. Malgré la croissance relative de l'emploi global entre 1993 et 2003, le niveau de l'emploi des jeunes n'a pas augmenté. Dans de nombreux pays, le taux de chômage des jeunes femmes est supérieur à celui des jeunes hommes. Le nombre de jeunes scolarisés est aujourd'hui supérieur à ce qu'il était dans la génération précédente. Certaines catégories de jeunes gens sont plus exposées que d'autres au risque, notamment celles qui sont socialement désavantagées.
2. Les taux de chômage ne rendent compte que d'un aspect du marché du travail des jeunes. Dans le monde entier, de nombreux jeunes gens effectuent souvent des horaires de travail inacceptables, dans des situations d'emploi informelles, provisoires et sans sécurité. Ils peuvent être et sont souvent exposés à des manquements en termes de travail décent: bas salaires, conditions de travail médiocres et précaires, absence de protection sociale, privation de liberté syndicale et de négociation collective. Dans bien des pays en développement, les jeunes, surtout les jeunes femmes, représentent la masse des personnes en situation de sous-emploi ou occupées dans l'économie informelle, urbaine ou rurale.
3. Le défi de l'emploi des jeunes est lié à la situation générale de l'emploi, mais avec ses aspects propres qui appellent des mesures spécifiques. Dans les pays développés, ce défi est associé à la transition vers l'emploi, aux discriminations, aux handicaps sociaux, aux cycles conjoncturels et à des facteurs structurels, tandis que dans les économies en développement il est associé au problème de la promotion de la croissance et du développement, ainsi qu'aux effets inégaux de la mondialisation. Les aspects spécifiques du défi du chômage des jeunes font que leurs perspectives d'emploi varient, entre autres, selon le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le niveau d'instruction et de formation, les antécédents familiaux, l'état de santé ou l'existence éventuelle d'un handicap. Certains groupes sont donc plus vulnérables et sont désavantagés lorsqu'il s'agit d'entrer sur le marché du travail et de s'y maintenir. Toute la difficulté est de faire accéder les jeunes au travail décent sans faire perdre leur emploi aux adultes.
4. Les possibilités qu'ont les jeunes d'obtenir un travail décent dépendent de multiples facteurs: évolution démographique, niveau de la demande globale, densité en emplois de la

croissance, possibilité politique de prendre des mesures favorables à l'emploi au niveau national, cadre réglementaire porteur pour les travailleurs et les entreprises, qualité et résultats de l'enseignement et de la formation professionnelle, expérience du travail, possibilités d'entrepreneuriat, notamment. Relever le défi de l'emploi des jeunes demande une approche intégrée et cohérente qui combine interventions aux niveaux macro et microéconomique, mette l'accent sur l'offre et la demande et considère à la fois la quantité et la qualité des emplois.

L'emploi des jeunes au niveau national

5. Nombre de méthodes, ainsi que les ajustements structurels adoptés au cours de la dernière décennie, n'ont pas donné les résultats escomptés quant à l'amélioration des perspectives d'emploi des jeunes. Dans certains cas, les ajustements structurels ont aussi restreint la capacité des pays de jouer un rôle actif pour promouvoir l'emploi des jeunes, malgré l'existence d'une main-d'œuvre jeune disponible.
6. Tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de solution uniforme et que les formes d'intervention varient d'un pays à l'autre, comme à l'intérieur d'un pays, la réunion a convenu qu'il est nécessaire de promouvoir le travail décent pour les jeunes au niveau national au moyen de l'Agenda global pour l'emploi, notamment:
 - a) Par une approche intégrée en faveur de l'emploi et des jeunes, qui associe des programmes de développement macroéconomique destinés à accroître la demande globale, les capacités productives et les possibilités d'emploi, et des interventions ciblées visant à lever les obstacles spécifiques ainsi qu'à promouvoir l'égalité, l'insertion sociale et une société équitable.
 - b) En mettant l'emploi décent et productif au cœur des politiques générales – emploi, économie, social – et en faisant de l'emploi des jeunes une priorité essentielle en fonction de la situation nationale. Sans préjudice d'autres initiatives, les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent jouer un rôle en identifiant les secteurs qui présentent, à court, moyen et long terme, un fort potentiel d'emploi pour les jeunes.
 - c) Par une législation nationale appropriée et fondée sur les normes internationales du travail ainsi que par une bonne gouvernance du marché du travail, qui permettent de créer des emplois pour les jeunes et garantissent à ces derniers la jouissance et l'exercice de leurs droits au travail, notamment de leurs droits fondamentaux.
 - d) Par une combinaison de politiques et de programmes, y compris ceux qui encouragent les entreprises publiques et privées, ainsi que les coopératives, à créer des emplois productifs et décents pour les jeunes, surtout ceux qui sont vulnérables. Les politiques en faveur des jeunes ne doivent pas être préjudiciables à l'emploi, en quantité et en qualité, des travailleurs adultes. Cela comprend:
 - L'accès universel et gratuit à un enseignement primaire et secondaire de qualité et par l'investissement dans la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie qui renforcent l'employabilité² des jeunes. La maîtrise de la

² La définition retenue pour l'employabilité est large. L'employabilité est l'un des principaux résultats de l'éducation et d'une formation de grande qualité, ainsi que d'une vaste gamme d'autres politiques. Elle englobe les compétences, connaissances et qualifications qui renforcent l'aptitude des travailleurs à trouver et conserver un emploi, progresser au niveau professionnel et s'adapter au

lecture et de l'écriture ainsi que les capacités de calcul constituent, avec les qualifications professionnelles essentielles, les compétences de base fondamentales de la vie professionnelle. Il faut renforcer les mesures et les partenariats, qui associent l'éducation et la formation au monde du travail, ainsi que prévoir les qualifications que demandera le marché du travail, surtout dans les secteurs en expansion.

- Des initiatives ciblées et des mécanismes d'incitation pour accroître la demande de jeunes travailleurs, particulièrement de jeunes défavorisés, sans diminuer la quantité et la qualité des emplois des autres travailleurs. Les méthodes à forte intensité de main-d'œuvre dans les infrastructures, les travaux publics, la promotion des secteurs et des méthodes de production qui demandent une forte main-d'œuvre, notamment dans les pays en développement et en transition, les activités de placement et autres dispositifs novateurs peuvent améliorer les perspectives d'emploi des jeunes.
- L'entrepreneuriat et l'emploi indépendant productif et durable, en tant que possibilités de carrière et sources d'emplois décents pour les jeunes. Une stratégie globale en faveur de l'emploi des jeunes devrait aussi promouvoir l'esprit d'entreprise ainsi que les petites et moyennes entreprises, et comprendre des mesures, des réglementations et des services d'appui qui rendent possible cet entrepreneuriat. Les coopératives et les entreprises sociales sont d'importantes sources d'emploi pour les jeunes; les stratégies nationales et internationales devraient les promouvoir.
- Des services de l'emploi et de conseil, notamment en matière d'information sur le marché du travail et de conseil d'orientation professionnelle, à la disposition des jeunes gens, en prévoyant une assistance intensive pour ceux qui ont subi de longues périodes de chômage.
- Des politiques salariales qui garantissent aux jeunes une rémunération équitable et suffisante pour un travail productif, des politiques en faveur de la liberté syndicale, de la négociation collective, des conditions de travail sûres et saines et une durée du travail appropriée, et la promotion de la création d'emplois durables pour les jeunes.
- Le renforcement des réseaux de jeunes entrepreneurs et de jeunes syndicalistes qui existent dans le monde.

changement, trouver un autre emploi s'ils le souhaitent ou s'ils ont été licenciés et s'intégrer plus facilement au marché du travail à différentes périodes de leur vie. Les personnes qui bénéficient du meilleur degré d'employabilité sont celles qui ont reçu une éducation et une formation diversifiées, des compétences de base transférables – y compris l'aptitude à travailler en équipe, à résoudre des problèmes, à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication, à s'exprimer dans des langues étrangères et à communiquer avec les autres, la capacité d'«apprendre à apprendre», et qui ont bénéficié des compétences nécessaires pour se protéger elles-mêmes et leurs collègues contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Cette combinaison de compétences leur permet de s'adapter aux changements qui interviennent dans le monde du travail. L'employabilité recouvre également les compétences multiples indispensables pour obtenir et conserver un emploi décent. L'esprit d'entreprise peut également contribuer à une plus grande créativité dans la recherche ou la création d'opportunités pour l'emploi et, partant, à l'amélioration de l'employabilité. Mais l'employabilité ne dépend pas que de la formation – elle nécessite le recours à un large éventail d'autres instruments favorisant l'existence d'emplois, le développement d'emplois de qualité et d'emplois durables. L'employabilité des travailleurs dépend d'un environnement économique qui stimule la croissance du nombre des emplois disponibles et récompense l'investissement individuel et collectif dans la formation et la mise en valeur des ressources humaines.

-
- e) Par une étroite coordination de l'action des institutions et organismes publics, locaux et nationaux. Pour accroître la quantité des emplois et améliorer leur qualité, les initiatives représentant un investissement dans la jeunesse doivent bénéficier de ressources financières et humaines suffisantes.
 - f) Par l'implication des partenaires sociaux dans la conception et la mise en œuvre des programmes de promotion du travail décent pour les jeunes.
 - g) Par la promotion de l'égalité entre hommes et femmes à toutes les étapes du cycle de vie et par l'élimination de toute discrimination à l'encontre des jeunes, qui sont des impératifs. La création d'emplois en plus grande quantité et de meilleure qualité pour les adultes et, dans de nombreux pays, l'abolition du travail des enfants sont essentielles à la promotion d'emplois de qualité pour les jeunes.
 - h) En encourageant les gouvernements à créer un environnement propice à une croissance forte, durable et intégratrice, au travail décent et au développement des entreprises publiques, privées et sociales.

L'action de l'OIT

7. La réunion a aussi convenu que l'OIT devrait jouer un rôle majeur dans l'intégration du travail décent dans le programme international pour le développement. A cet égard, l'OIT devrait renforcer sa coopération avec les institutions multilatérales et les autres organisations internationales pour favoriser une approche coordonnée qui fasse du plein emploi et du travail décent des priorités, et comprenne des politiques qui assurent une demande globale suffisante et une expansion des capacités productives. La réunion en a appelé à une meilleure coordination des services consultatifs et des activités de coopération technique au sein de l'OIT pour garantir, partant de l'Agenda global pour l'emploi, la cohérence des initiatives nationales en cours, telles que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les programmes par pays pour un travail décent et le Réseau pour l'emploi des jeunes. S'agissant du travail de l'OIT vis-à-vis des jeunes, le paradigme en est fourni par le projet du travail décent, et les piliers en sont l'Agenda global pour l'emploi et ses dix éléments clés et thèmes transversaux. Ces derniers comprennent les quatre éléments du Réseau pour l'emploi des jeunes. Ce dernier peut aussi contribuer à la réussite de la stratégie par un soutien de haut niveau et ses réseaux.
8. La réunion a recommandé que le travail à venir de l'OIT se concentre sur l'expansion des connaissances relatives à la nature et à l'ampleur du problème de l'emploi des jeunes, en mettant au point des indicateurs chiffrés du travail décent, en établissant des éléments de comparaison et des objectifs en matière de travail décent pour les jeunes et en réunissant une documentation sur les expériences des pays qui ont atteint ces objectifs sans porter atteinte à l'emploi des adultes. L'OIT devrait promouvoir les forums tripartites d'échanges sur les expériences nationales en matière d'emploi des jeunes.
9. La réunion a demandé à l'OIT de constituer une série d'instruments pouvant être adaptés et utilisés avec souplesse par les pays pour formuler leurs politiques relatives à l'emploi des jeunes et leurs programmes destinés à faire accéder ceux-ci, y compris les jeunes travailleurs migrants, à l'emploi décent et productif. Ces instruments, parmi lesquels figurent les politiques actives du marché du travail, la formation professionnelle, les services de l'emploi et le conseil d'orientation professionnelle, devraient, entre autres, servir à promouvoir toutes les normes internationales du travail pertinentes, les meilleures pratiques, l'employabilité, la création d'emplois et l'entrepreneuriat, les coopératives et les petites et moyennes entreprises comprises – ainsi que le dialogue social.

-
- 10.** La réunion a convenu qu'une combinaison de mesures éducatives, préventives, curatives et médicales est nécessaire pour atténuer les conséquences de l'épidémie-pandémie de VIH/SIDA sur la main-d'œuvre jeune. Cela pourrait consister à intégrer dans les activités de l'OIT sur le travail décent pour les jeunes: la promotion du Recueil de directives pratiques du BIT, des initiatives conjointes prises par les organisations d'employeurs et de travailleurs et des partenariats avec des institutions internationales.
 - 11.** La réunion a recommandé au Bureau de demander au Conseil d'administration d'envisager des moyens novateurs d'échanges sur les expériences nationales relatives à l'emploi des jeunes, par exemple par des rencontres d'experts et des tables rondes à l'occasion de la Discussion générale sur l'emploi des jeunes lors de la 93^e session de la Conférence internationale du Travail en 2005. Ces rencontres et tables rondes devraient être organisées pour aider à la mise en œuvre concrète de politiques et de programmes en faveur de l'emploi des jeunes, en fonction des situations nationales. Il a aussi été convenu que les gouvernements ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs devraient prévoir une forte participation de jeunes gens à la Conférence.
 - 12.** La réunion a convenu que l'objectif central de ses discussions était d'identifier les premiers domaines d'accord et de fournir un cadre à la discussion plus approfondie qui aura lieu sur le sujet à la Conférence internationale du Travail en juin 2005, lors de laquelle des conclusions plus complètes feront l'objet d'une décision. C'est dans cet esprit que les présentes conclusions ont été rédigées et ont fait l'objet d'un accord.

Partie 2

Autres travaux

Discussion de groupe

Mobiliser des partenariats pour les jeunes

- Animateur:* M. M. Levin, secteur de l'Emploi, BIT, Genève
- Membres:* M. Leroy Trotman, Vice-président travailleur du Conseil d'administration du BIT
- M. J. Carlstedt, directeur de la politique en matière d'entrepreneuriat, Confédération des entreprises suédoises
- M^{me} M. E. Chávez, directrice générale adjointe, Alliance internationale des coopératives (ACI)
- M. O. Lobo San Juan, administrateur chargé de la Jeunesse, Union générale des travailleurs (UGT), Espagne

La discussion de groupe a commencé par la présentation d'un court métrage, *Youth voices from Kosovo* (Des voix de jeunes s'élèvent du Kosovo), en préambule à la phase relative à l'emploi des jeunes dans le projet de l'OIT sur le développement des compétences aux fins de la reconstruction et restauration du Kosovo, que finance le gouvernement italien.

Il est ressorti du film que le manque de travail décent chez les jeunes d'aujourd'hui reflète et perpétue le cercle vicieux de la pauvreté, une éducation et une formation inappropriées, des emplois médiocres et également la transmission de la pauvreté entre les générations. Un emploi décent et productif pour les jeunes est un engagement de la Déclaration du Millénaire. Au sein de la communauté internationale, l'OIT joue un rôle moteur pour remplir cet engagement.

Le projet de l'OIT au Kosovo incite à concevoir globalement l'emploi des jeunes. Il aborde tant la demande de main-d'œuvre que l'employabilité des jeunes. Initiatives pilotes et enseignements tirés de son application servent à l'élaboration des politiques. Un grand nombre de parties prenantes y participent sous la coordination du ministère du Travail et de la Protection sociale et en coopération avec les partenaires sociaux.

Répondant aux questions des participants, M. Rosas, du Département des compétences et de l'employabilité, a donné un complément d'information sur le projet. Commencé en 2001, période de l'après-guerre, ce projet visait à aider à rétablir l'infrastructure matérielle et humaine et à créer un système du développement des compétences dans le secteur du Kosovo administré par l'ONU. Ses objectifs consistent à réduire le déficit de compétences, rétablir la capacité des services publics de l'emploi et promouvoir les possibilités d'emploi indépendant pour les jeunes.

Le projet a donné la priorité aux jeunes les plus vulnérables, qui, entre autres désavantages, ont un niveau d'instruction insuffisant, ou sont exclus du marché du travail. Il s'attache à faire acquérir des qualifications et évalue la demande de main-d'œuvre; les renseignements fournis au chapitre 3 du document de base établi pour la réunion dénotent certaines des orientations prises dans la phase consacrée à l'emploi des jeunes. Les crédits alloués à l'ensemble du projet s'élèvent à 2,3 millions de dollars E.-U., dont 700 000 affectés à cette phase. Il est difficile de déterminer l'impact global à long terme du projet pour les jeunes; toutefois, à titre d'indicateur, quelque 3 000 jeunes demandeurs d'emploi ont bénéficié, ces huit derniers mois, d'une formation. La présentation du film a révélé que

dans l'un des centres du réseau de huit institutions régionales de formation, qui relèvent du ministère du Travail et de la Protection sociale, les taux de placement dépassent 70 pour cent.

Ce projet constitue pour l'OIT un exercice novateur, le Kosovo n'ayant qu'un pouvoir restreint en matière de politiques. Des programmes de démonstration sur des questions particulières, telles que les coopératives, se sont révélés efficaces dans l'élaboration des politiques. Rappelant une question sur la place des coopératives, dans l'emploi des jeunes et la création d'emplois, M. Rosas a précisé que l'OIT a élaboré un programme destiné à promouvoir les coopératives dans le monde et que tous renseignements peuvent être fournis aux intéressés.

M. Leroy Trotman a, dans son allocution liminaire à la discussion de groupe, rappelé ses observations introductives lors de la première séance qu'il existe des emplois qui repoussent les gens et d'autres qui les attirent. Comme le laisse entendre la question du participant de l'Indonésie, les emplois ne présentent pas tous le même attrait pour tout le monde. Il importe d'établir un seuil de correspondance pour ne pas créer, au sein de la société, une fracture que les pays s'efforcent d'éviter. Il est essentiel d'accorder aux pays en développement une possibilité de rivaliser dans un marché inégal, et l'emploi joue un rôle important à cet égard, en particulier pour les jeunes.

Le Forum des partenaires sociaux et le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, tenus au Burkina Faso en septembre 2004, ont révélé une démarche différente et prometteuse, où employeurs et travailleurs ont présenté, durant le Sommet, une position commune – que devraient suivre, a souhaité l'orateur, d'autres régions. Ceci a montré que travailler en partenariat est donc possible dans le monde professionnel et que rien ne s'oppose à ce que employeurs, travailleurs et gouvernements suivent et évaluent de concert les programmes, notamment ceux conçus pour les jeunes.

M. Leroy Trotman a rappelé les conclusions du Forum des partenaires sociaux, qui soulignent surtout le souci de créer des emplois motivant les jeunes et de montrer les avantages qui peuvent découler du travail. Il importe de s'inspirer de l'expérience communautaire. Avec la mondialisation, des entreprises sont rachetées puis fermées, et des emplois supprimés. Les grandes entreprises, qui, selon les termes de l'orateur, souffrent de «lassitude», ne peuvent pas toujours servir à assister les pauvres. Les petites et moyennes entreprises prospères devraient consacrer leurs ressources financières à la création d'une demande. Des ressources devraient servir directement à créer des richesses en augmentant la demande; et la création d'emplois suivrait. Il faut rechercher de nouvelles voies pour créer des emplois, telles que le mouvement coopératif: les syndicats devraient encourager les coopératives de travailleurs qui permettent de mettre en commun les ressources. Les petites et moyennes entreprises pourraient aussi y contribuer. L'orateur a espéré que la discussion de groupe stimulera l'intérêt pour cette question et qu'elle l'élargira.

M. Carlstedt a fait valoir qu'il est essentiel de développer l'esprit d'entreprise pour former de jeunes entrepreneurs. Ce type de formation, fondée sur la «théorie par la pratique», permet aux jeunes de mieux s'affirmer, d'accroître leurs connaissances, leur expérience pratique et de constituer un réseau en dehors du système éducatif. Elle suscite également un changement de mentalité et permet aux jeunes d'organiser leur avenir. A la fin de leur formation, de nombreux jeunes ont lancé leur propre entreprise ou ont été davantage recherchés par des employeurs.

Actuellement, nombre de jeunes suivent les filières de l'enseignement sans pouvoir observer le fonctionnement des entreprises ou s'y initier et sont censés ensuite trouver un emploi. Le système éducatif doit collaborer plus étroitement avec le commerce et

l'industrie pour préparer les jeunes à un futur emploi. Il est nécessaire de former autant les employeurs que les salariés potentiels.

En Suède, la formation à l'esprit d'entreprise est considérée comme un fil conducteur dans tout le système éducatif. La Confédération des entreprises suédoises se voue actuellement à promouvoir l'esprit d'entreprise à tous les degrés de l'enseignement dans le pays. Sensibiliser à l'esprit d'entreprise et faire comprendre l'importance du commerce et de l'industrie pour la société suédoise et sa prospérité en sont les principaux objectifs. Cette démarche permettra d'augmenter le nombre de nouvelles entreprises dans le pays, de créer davantage d'emplois, de réduire le chômage et de favoriser la croissance économique future. Le système éducatif reconnaît également la nécessité de former à l'esprit d'entreprise.

Actuellement en Suède, sur les 50 plus grandes entreprises que compte le pays, 42 ont été créées avant la deuxième guerre mondiale. A l'avenir, elles cesseront d'être les principaux employeurs; malgré la récente reprise économique, la productivité et la mondialisation croissantes ont fait disparaître, ces quatre dernières années, quelque 74 000 emplois. Il est nécessaire d'encourager la création de nouvelles entreprises.

En Suède, le ministère du Commerce et de l'Industrie et le ministère de l'Education ont mis en œuvre différents projets communs qui ont diversement réussi. Une évaluation approfondie s'impose pour bien comprendre ce qui manque encore au système éducatif. Une analyse des besoins est indispensable à tous les degrés de l'enseignement. Ainsi, les élèves des écoles primaires, qui ont 6 ou 7 ans, pourraient apprendre ce qu'est la société et comment y fonctionnent les entreprises; les lycéens pourraient apprendre à lancer leur propre entreprise, à titre didactique; les étudiants pourraient s'initier aux notions de capital-risque, capital d'amorçage et constitution d'un réseau. Les enseignants nécessitent également une formation complémentaire pour en dispenser les cours. Diverses organisations sans but lucratif pourraient aider les autorités éducatives à élaborer les notions applicables à la formation à l'esprit d'entreprise.

L'orateur a conclu en présentant brièvement les résultats du projet relatif à la formation à l'esprit d'entreprise, auquel participent 10 000 étudiants. Les participants ont en moyenne 19 ans et les filles y sont majoritaires. Dans une enquête visant 190 participants, 98,5 pour cent des personnes interrogées recommanderaient cette formation. D'après une étude portant sur la période 1980-1998, 20 pour cent des étudiants ont, avant l'âge de 30 ans, lancé leur propre entreprise, comptant chacune 5 ou 6 salariés en moyenne; très peu d'étudiants étaient sans emploi.

M. Oscar Mario Lobo San Juan, administrateur chargé de la Jeunesse à l'Union générale des travailleurs (UGT) en Espagne, a évoqué les difficultés rencontrées par les syndicats de son pays pour recruter de jeunes travailleurs. Se fondant sur sa propre expérience, il a fait remarquer que la nature de l'emploi pour les jeunes – temporaire, précaire ou dans l'économie informelle – rend difficile de les atteindre. En outre, nombre d'entreprises ne respectant pas les droits syndicaux, tels que la liberté d'association et le droit de grève, de nombreux jeunes travailleurs, qui tentent d'exercer leurs droits, se retrouvent à la rue. L'orateur a demandé à l'OIT de veiller à ce que ces droits soient respectés.

Il a souligné que les syndicats sont pour les jeunes un important moyen d'harmoniser vie personnelle et vie professionnelle. Ils leur offrent la possibilité de se protéger contre la précarité de l'emploi et contre le risque de la perpétuer d'une génération à l'autre. La tâche consiste par conséquent à associer les jeunes au mouvement syndical. Compte tenu du fait que 40 pour cent des salariés en Espagne ont moins de 35 ans, les projets de recrutement sont conçus à l'intention des jeunes travailleurs. L'orateur a cité l'exemple d'une grève

massive en juin dans son pays, où de nombreux jeunes ont reconnu que les syndicats leur offrent le moyen de revendiquer leurs droits.

M. Lobo San Juan a indiqué que son syndicat préconise des politiques de la jeunesse plutôt que des politiques syndicales en faveur des jeunes et souhaite que les jeunes participent réellement aux mécanismes de décisions. Il a souligné que les résolutions et statuts de l'UGT affirment clairement la nécessité de trouver des solutions pour les jeunes travailleurs occupés dans des emplois temporaires et précaires. Un Département de la jeunesse chargé expressément de traiter les questions de l'emploi des jeunes et de leur participation au sein des différents secteurs du syndicat a, de ce fait, été créé. L'orateur a fait valoir le double objectif de ce département: faire davantage connaître les politiques syndicales portant sur l'emploi des jeunes et veiller à coordonner les politiques de la jeunesse avec tous les organes et secteurs de décisions. Le syndicat évalue actuellement ses politiques et élabore des directives de bonnes pratiques sur la négociation collective, ainsi que des politiques sur l'emploi des jeunes.

M^{me} M. E. Chávez, directrice générale adjointe de l'Alliance coopérative internationale (ACI), a expliqué en quoi les coopératives diffèrent des autres entreprises et pourquoi elles attirent davantage les jeunes. Organisations autonomes, où les membres peuvent librement satisfaire à leurs besoins économiques, sociaux et culturels par le truchement d'organes gérés démocratiquement, les coopératives placent la personne, et non le capital, au centre de leur action. Elles observent un ensemble de valeurs plus large que celles liées d'ordinaire à la rentabilité – entraide, autonomie, démocratie, égalité, équité et solidarité. Etant détenues et organisées par leurs membres, les décisions à prendre veillent à l'équilibre entre souci de rentabilité et besoins tant des membres que de la collectivité. Les jeunes se disent séduits par ces valeurs et principes.

L'ACI, organisme représentant les coopératives, forte de 228 organisations membres dans 91 pays et de 800 millions de membres, a voué une attention accrue aux jeunes, notamment en encourageant leur participation dans les coopératives, en leur permettant de se faire représenter à son conseil d'administration et en organisant une série de conférences et séminaires qui ont abouti à la création du Réseau international de coopération des jeunes. Les coopératives offrent aux jeunes des possibilités de trouver un emploi, de passer de l'école à la vie active grâce à la formation à l'esprit d'entreprise, ainsi que des services qui les orientent sur la façon d'accéder au logement, au crédit et à l'épargne.

En conclusion, M^{me} Chávez, constatant que les jeunes sont insuffisamment initiés aux formes coopératives des entreprises, a indiqué que l'ACI compte les atteindre par de nouveaux partenariats en particulier avec les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. L'ACI espère que la recommandation n° 193 sur la promotion des coopératives (2002) fera mieux comprendre cette forme d'entreprise, ainsi que le cadre politique propice à la création, la croissance et la prospérité des coopératives, tout en donnant aux jeunes la possibilité de trouver un emploi décent et de créer leur propre entreprise.

Discussion

Le membre employeur de la Jamaïque a commenté les efforts du gouvernement pour traiter le problème du chômage des jeunes et les questions connexes, soulignant que les ressources s'épuisent et qu'il faut constituer des partenariats au sens large. Dans son pays, la politique nationale pour la jeunesse, élaborée à la suite de consultations tripartites, concrétise ce type de partenariat. Ladite politique est consacrée à l'éducation et la formation, ainsi qu'à la création de possibilités d'emploi grâce à l'entrepreneuriat. Le Plan national d'action stratégique vise les possibilités d'éducation et de formation professionnelle appropriées dans le secteur structuré et celui des ONG, encourage les programmes de formation en cours d'emploi et de placement, l'établissement de liens

directs entre les secteurs de l'éducation et de l'emploi, les avantages aux entreprises qui emploient des jeunes sans expérience et les conditions propres à créer des emplois indépendants grâce à des programmes de prêts et à la formation.

La Fédération jamaïcaine des employeurs s'est associée à la mise en œuvre de plusieurs objectifs de cette stratégie: orienter les élèves qui se préparent à intégrer l'enseignement supérieur; encourager et faciliter le tutorat; assurer une formation; élargir le rôle du Centre jamaïcain pour le développement de l'entreprise et, de concert avec le Conseil de la recherche scientifique de la Jamaïque, accroître les possibilités de création d'entreprises. L'oratrice a souligné que collaboration et partenariat avec un large éventail de groupes d'intérêts sont essentiels.

Le membre employeur du Sénégal a attiré l'attention des participants sur une convention nationale entre le gouvernement et le secteur privé, dont l'objet est d'établir une relation réciproque en matière d'emploi des jeunes. Le programme d'action, qui l'accompagne, s'attache aux éléments suivants: stages et apprentissages, recyclage et certificats d'aptitude professionnelle, aide financière tant aux travailleurs qualifiés qui souhaitent un emploi indépendant qu'aux entreprises afin qu'elles développent leur potentiel de croissance en assurant la formation sur le tas.

Le membre employeur de l'Espagne, se félicitant des efforts tendant à traiter la question du travail temporaire chez les jeunes dans son pays, a précisé qu'un cadre de collaboration est établi entre les secteurs privé et public aux fins de promouvoir l'emploi et l'esprit d'entreprise des jeunes, et tout particulièrement la formation.

Le membre travailleur de Bahreïn a fait savoir que le taux élevé de chômage dans son pays découle du système d'éducation et de formation, du régime des salaires et de la législation du travail en vigueur. Des débats approfondis, qui ont eu lieu ces dix dernières années entre les partenaires sociaux, devrait résulter une nouvelle législation du travail. L'orateur a également mentionné l'initiative prise par le gouvernement de parrainer une analyse du marché du travail, de l'économie et du système d'éducation et de formation. Cette analyse préconise l'ouverture des marchés à la libre circulation des travailleurs et l'augmentation de la fiscalité des étrangers et leurs familles en vue d'affecter l'excédent de fonds à la formation des Bahreïnites.

Le membre travailleur du Sénégal a décrit la situation de l'emploi dans son pays, où le taux de l'offre est bas, le taux de chômage général élevé, de même que le taux de chômage et de sous-emploi chronique chez les jeunes. Cette situation a en partie favorisé l'exode rurale des jeunes. L'orateur a fait observer que les politiques en vigueur se sont soldées par une perte d'emplois dans le secteur privé, allant de pair avec une augmentation du nombre des jeunes dans l'économie informelle. Il a souligné que, pour résoudre les problèmes tant de l'emploi en général que du chômage des jeunes, le pays a besoin de voix énergiques. A cet effet, le Sénégal a commencé à organiser ses travailleurs en coopératives, système qui devrait leur permettre de se faire mieux entendre.

La représentante gouvernementale du Brésil a soulevé la question des coopératives, de l'emploi indépendant et de la création d'emplois comme moyens d'associer davantage les jeunes à la vie active. Elle a mentionné les trois défis que représente la mise en place des initiatives suivantes: ne plus confondre postes de travail et emploi; élaborer de préférence des politiques de microformation, de développement des entreprises et de microfinancement; et souligner combien il importe d'aider, pendant une période initiale, les jeunes qui commencent leur vie professionnelle.

Le membre travailleur de la Jamaïque, précisant que l'esclavage et la colonisation ont ralenti le taux naturel de croissance dans les pays en développement, a demandé à l'OIT de préciser sa position sur le thème de la remise de la dette et de son action à cet effet auprès d'autres organisations internationales, telles que le FMI.

En réponse, M. Leroy Trotman a noté avec regret que l'OIT «porte plusieurs casquettes», difficiles à concilier. Il importe, a-t-il souligné, que les pays s'entendent sur la nécessité de présenter sur la scène internationale un front uni sur les différents enjeux. L'OIT souhaiterait qu'existe, entre ses mandats, une plus grande concordance, mais à ce jour, on ne saurait citer de cas de position unique sur ces questions.

Discours de clôture

A la suite de l'adoption du rapport de la réunion, tel que modifié, le porte-parole des employeurs a souligné la satisfaction générale éprouvée par son groupe à l'égard des conclusions, qui traduisent une concordance de vues sur la meilleure façon de progresser. Il a noté que les conclusions, à la fois tâche continue et fruit d'un compromis, seront mises au point lors de la discussion générale à la CIT en 2005. Il a exprimé quelques réserves concernant le paragraphe 8, faisant valoir qu'il est difficile d'établir des comparaisons objectives entre pays quant au déficit de travail décent, sans risquer un jugement fallacieux. Il a remarqué qu'il n'existe aucune norme universellement acceptée ou objective relative au travail décent et parler de «déficits» suppose un modèle de «travail décent» auquel on pourrait mesurer les emplois. L'évaluation risque, par conséquent, d'être plutôt subjective. Tout en soutenant la nécessité de collecter des informations et d'établir des critères sur l'emploi des jeunes, le groupe des employeurs estime qu'il importe de tenir compte de la grande disparité des réalités sociales et économiques entre les pays et de reconnaître que les indicateurs du travail décent varieront selon le contexte national.

Dans l'ensemble, les principales positions du groupe des employeurs se retrouvent dans le texte: création d'emplois, comme priorité fondamentale, reconnaissance de l'importance d'un cadre propice à la croissance des entreprises et la formation des jeunes à l'esprit d'entreprise, investissements dans les secteurs de l'éducation et de la formation tant générale que professionnelle. La proposition de créer une «boîte à outils» des interventions techniques possibles à l'appui de l'emploi des jeunes est une suggestion particulièrement prometteuse qu'il faudra examiner plus à fond à la CIT en 2005.

Le porte-parole des travailleurs a fait observer que les conclusions forment une base utile pour la discussion générale à la CIT en 2005. Il a partagé l'avis du porte-parole des employeurs, à savoir que les conclusions sont un bon compromis entre les différentes opinions exprimées et permettent d'examiner les questions de façon pondérée. Les problèmes d'offre et de demande ont été abordés, de même que les macro et micro aspects, autant d'éléments qui attestent la nécessité de relever de façon coordonnée le défi de l'emploi des jeunes. Avec l'Agenda pour un travail décent comme fondement, l'Agenda global pour l'emploi comme pilier et le Réseau pour l'emploi des jeunes comme appui à l'action, le Bureau se trouve en bonne position pour avancer. L'orateur a attiré également l'attention sur la nécessité d'assurer une plus grande cohérence aux travaux du Bureau sur les questions tant de l'emploi en général que de celui des jeunes. Le Bureau mène au sein des pays, dans le cadre d'une série de programmes et également du Réseau pour l'emploi des jeunes, des travaux qui englobent les activités relatives à l'Agenda global pour l'emploi, les DSRP, les projets nationaux de travail décent. Ces activités exigent toutes une démarche logique et cohérente. Les conclusions de la présente réunion devraient servir de principes directeurs dans toutes les activités menées par le BIT dans les pays en matière d'emploi des jeunes.

Le représentant gouvernemental du Sénégal, s'exprimant au nom du groupe gouvernemental, a loué la qualité des débats et la pertinence des travaux menés tout au long de la réunion. Il a relevé que les conclusions constituent un cadre de référence important pour la discussion générale à la CIT en 2005. Le travail décent est la question clé pour promouvoir l'emploi des jeunes, la garantie de revenus décents étant le principal moyen de réduire la pauvreté. La participation des jeunes à la discussion générale, lors de la CIT en 2005, est indispensable pour définir les défis que représente l'emploi des jeunes à l'échelon national.

Le représentant gouvernemental du Canada a proposé d'organiser, avant la discussion générale à la CIT en 2005, une réunion de jeunes en vue d'éclairer le débat et de chercher des solutions qui traduisent leurs opinions. Les jeunes devraient en outre constituer une bonne part des délégations à la Conférence, proposition qu'ont soutenue tous les représentants à la réunion.

Le Directeur général a salué la présence, à la réunion, de M. Philippe Séguin, Président du Conseil d'administration du BIT, attestant l'importance que le Bureau attache à la question de l'emploi des jeunes. Il s'est félicité du rapport de la réunion, bien équilibré et tourné vers l'avenir, tout en soulignant la pertinence des débats dans le cadre de la planification stratégique du Bureau. Il importe de placer les débats à la réunion et ses conclusions dans la perspective du contexte politique actuel. Les progrès en matière de sécurité collective et de démocratie sont directement liés à l'aptitude des gouvernements à soutenir la création d'emplois, tout particulièrement pour les jeunes. A bien des égards, la communauté mondiale ne réussit pas à satisfaire les attentes des jeunes des deux sexes en matière d'emploi, et la situation actuelle est inacceptable dans l'édification d'une société universelle. Les jeunes cherchent de bonnes possibilités d'emploi décent, et c'est de la réalisation de leur espoir que dépend la sécurité du monde. Un large réseau d'alliances est nécessaire pour atteindre l'objectif tendant à réduire le chômage des jeunes. Les organisations d'employeurs et de travailleurs, qui représentent le plus vaste réseau du monde du travail, ont la capacité – et la responsabilité – immense d'aider les jeunes à entrer dans la vie économique. Le Directeur général a remercié les participants de s'être activement engagés à rassembler des connaissances et déterminer les priorités; il s'est déclaré convaincu que les délibérations de la réunion s'inscriront dans la mission plus vaste de promouvoir l'emploi des jeunes dans le monde.

Le président a clos la réunion en remerciant les participants d'être parvenus au consensus pour élaborer un solide ensemble de conclusions qui enrichiront la discussion générale à la CIT en 2005.

Questionnaire d'évaluation

Un questionnaire destiné à connaître l'opinion des participants sur divers aspects du colloque a été distribué avant la fin de la réunion.

1. Comment jugez-vous la réunion selon les différents critères ci-dessous?

	5 Excellent	4 Bon	3 Satis- faisant	2 Médiocre	1 Insuffisant	Score moyen
Choix de la question à l'ordre du jour (sujets traités)	22	7	3			4,59
Choix des points pour discussion	9	21				4,3
Niveau de la discussion	6	17	4	3		3,86
Les conclusions	8	11	4	2	2	3,29
Discussion de groupe sur la mobilisation de partenariats pour les jeunes	3	13	7	3	1	3,51
Possibilité de créer des réseaux	5	16	9	1	1	3,71

2. Comment jugez-vous la qualité du rapport selon les différents critères ci-dessous?

	5 Excellent	4 Bon	3 Satis- faisant	2 Médiocre	1 Insuffisant	Score moyen
Qualité de l'analyse	9	19	2	1	1	4,06
Objectivité	8	17	6		1	3,96
Portée	7	18	5			4,06
Présentation et clarté	14	14	4			4,31
Volume et pertinence de l'information	11	15	4	1		4,16

3. Comment jugez-vous le temps alloué à la discussion?

	Trop long	Suffisant	Trop court
Discussion du rapport		23	8
Discussions de groupe	1	20	7
Réunion des groupes	4	22	6
Comité de rédaction	4	12	11

4. Comment jugez-vous les dispositions pratiques et administratives (secrétariat, traduction, interprétation)?

	5 Excellent	4 Bon	3 Satis- faisant	2 Médiocre	1 Insuffisant	Score moyen
	8	9	12	3		4,40

5. Réponses

Gouvernements	Employeurs	Travailleurs	Observateurs	Total	Taux de réponse (%)
			Gouvernements	Autres	
8	9	12	3	32	35

6. Participants à la réunion

	Gouvernements	Employeurs	Travailleurs	Conseillers techniques	Observateurs		Total
					Gouvernements	Autres	
	15	14	14	15	31	4	93

7. Délégués/conseillers techniques

	Gouvernements	Employeurs	Travailleurs	Observateurs (gouvernements seulement)	Total
Délégués	15	14	14	31	74
Conseillers techniques	7	0	0	8	15

8. Participation féminine

	Gouvernements	Employeurs	Travailleurs	Observateurs (gouvernements seulement)	Total	% de femmes
Délégués	6	5	4	8	23	31
Conseillers techniques	3	0	0	1	4	

List of participants
Liste des participants
Lista de participantes

Members of the Governing Body
of the International Labour Office

Membres du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail

Miembros del Consejo de Administración
de la Oficina Internacional del Trabajo

Sr. Daniel Funes de Rioja, Vicepresidente Empleador, Consejo de Administración de la OIT

Sir Leroy Trotman, Worker Vice-Chairperson, Governing Body of the ILO

Members representing Governments
Membres représentant les gouvernements
Miembros representantes de los gobiernos

ARGENTINA ARGENTINE ARGENTINA

Sr. Adolfo Enrique Deibe, Secretario de Empleo, Ministerio de Trabajo, Empleo y Seguridad Social, Buenos Aires

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

Sr. Eduardo Varela, Consejero de Embajada, Misión Permanente de la República de Argentina en Ginebra

BRAZIL BRÉSIL BRASIL

Mrs. Gladys Andrade, Diretora de Políticas de Juventude, Ministério do Trabalho, Brasília

CANADA CANADÁ

Mrs. Joanne Lamothe, Director-General, Youth Initiatives, Human Resources and Skills Development Canada, Gatineau/Québec

Advisers/Conseillers techniques /Consejeros técnicos

Mrs. Margo Craig Garrison, Director, Active Employment Measures Policy, Human Resources and Skills Development Canada, Gatineau/Québec

Mr. Don MacPhee, Counsellor, Permanent Mission of Canada in Geneva

EGYPT EGYPT EGIPTO

Mrs. Nahed El Tamy, Director-General, Department of Full and Part-time Employment, Ministry of Manpower and Migration, Cairo

Adviser/Conseillère technique/Consejera técnica

Mrs. Nadia El-Gazzar, Labour Counsellor, Permanent Mission of Egypt in Geneva

GHANA

Mr. Alexander Awotwi, Senior Labour Officer, Regional Labour Office, Takoradi

INDONESIA INDONÉSIE INDONESIA

Mr. Widodo Prayitno, Director for Employment Development and Expansion, Ministry of Manpower and Transmigration, Jakarta

JAMAICA JAMAÏQUE JAMAICA

Mrs. Marva Pringle-Ximinnies, Director, International Programme on the Elimination of Child Labour / Employee Share Ownership Plan, Ministry of Labour and Social Security, Kingston

JORDAN JORDANIE JORDANIA

Mrs. Etaf Halasseh, Director of Employment, Ministry of Labour, Amman

**REPUBLIC OF KOREA RÉPUBLIQUE DE CORÉE
REPÚBLICA DE COREA**

Mr. Jeong-yeol Yang, Deputy Director, Youth and Elderly Employment Division, Ministry of Labour, Seoul

POLAND POLOGNE POLONIA

Mrs. Ewa Flaszynska, Head of Division, Labour Market Department, Ministry of Economy and Labour, Warsaw

SENEGAL SÉNÉGAL

M. Moussé Dior Diop, directeur, Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ), Dakar

SOUTH AFRICA AFRIQUE DU SUD SUDÁFRICA

Mr. Guy Mhone, Professor, University of Witwatersrand, Witwatersrand

SPAIN ESPAGNE ESPAÑA

Sr. Francisco Arnau Navarro, Consejero de Trabajo y Asuntos Sociales, Misión Permanente de España en Ginebra
Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos

Sr. Francisco Fernández, Secretario General del Instituto de la Juventud (INJUVE), Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales, Madrid

Sr. Rodrigo Garcia-Conde del Llano, Adjunto Consejero de Trabajo, Misión Permanente de España en Ginebra

SRI LANKA

Mr. Kumaradasa Delwakkada Liyanage, Additional Secretary (Employment), Ministry of Labour Relations and Foreign Employment, Colombo

UNITED KINGDOM ROYAUME-UNI REINO UNIDO

Mr. Peter Weller, Head, Jobseekers Analysis Division, Unemployment Programmes Team, Department for Work and Pensions, Sheffield

Mrs. Anna Guthrie, Policy Adviser, Joint International Unit DfES/DWP, London

Members representing the Employers

Membres représentant les employeurs

Miembros representantes de los empleadores

Mr. Atul Prakash Anand, President, EFI Shonkh Technologies International Limited, New Delhi

Mr. Peter C. Anderson, Director – Workplace Policy, Australian Chamber of Commerce and Industry, Melbourne

Sra. María Angeles Asenjo Dorado, Confederación Nacional de la Construcción, Madrid

M^{me} Félicité Awassi Atsimadja, conseillère, Affaires sociales et internationales, Confédération patronale gabonaise, Libreville

Mrs. Jacqueline Coke-Lloyd, Executive Director, Jamaica Employers' Federation, Kingston

M. Charles Faye, administrateur de société, Conseil national du patronat du Sénégal, Dakar

Mrs. Zodwa Maila, Skills Development Projects Manager, Business Unity South Africa, Johannesburg

Sr. Ariosto Manrique, Presidente, Comisión Nacional de Empresarios Jóvenes (COPARMEX), Tijuana

Mrs. Aisha Oozeer, Training Manager, Mauritius Employers' Federation, Port Louis

Mr. Ravindra Peiris, Deputy Director-General, Employers' Federation of Ceylon, Rajagiriya

Mr. Simo Pinomaa, Senior Economist, Confederation of Finnish Industries, Helsinki

Mr. Sandiaga Salahuddin Uno, Managing Director, Small Medium Enterprises Division, Employers' Association of Indonesia (APINDO), Jakarta

Sr. André Vanoni de Godoy, Director, Federação das Indústrias do Estado do Rio Grande do Sul, Brazil

Sr. Roberto Villamil Alvarez, Gerente General, Cámara de Industrias del Uruguay, Montevideo

Members representing the Workers

Membres représentant les travailleurs

Miembros representantes de los trabajadores

Mr. Ahmed A. Hussain Al-Khabaz, AGS for Labour, Culture and Training, General Confederation of Bahrain Trade Unions, Manama

Mrs. Maria Cristina Corral, Diretora, Central Única dos Trabalhadores (CUT-Brazil), São Paulo

M. Séckel Gning, membre du bureau exécutif, Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS), Dakar

Mr. Sang-Min Jun, Assistant Director, Federation of Korean Trade Unions, Seoul

M. Pierre Laliberté, économiste principal, Congrès du travail du Canada, Ottawa

Sr. Oscar Lobo San Juan, Responsable Confederal Dpto. De Juventud de UGT, Unión General de Trabajadores de España, Madrid

Ms. Oana Mirea, Vice-President, National Youth Commission, National Trade Union Confederation (CARTEL ALFA), Bucharest

Mr. Mohamed Faizer Musthapha, M.P., Vice-President, Ceylon Workers Congress, Colombo

Mr. Clayson Panton, Jamaica Confederation of Trade Unions, Kingston

Mr. Ebrahim Patel, National Labour Convenor, Congress of South African Trade Unions (COSATU), Woodstock

Mrs. Abeer Sawaqed, General Federation of Jordanian Trade Unions (GFJTU), Amman

Mr. Bismo Sanyoto, Vice-President, K-SBSI, Confederation of Indonesian Prosperity Trade Union, Jakarta

Mrs. Alison Tate, International Officer, International Department, Australian Council of Trade Unions (ACTU), Melbourne

Mr. Isaac Kweku Yanney, Acting Head, Policy and Research Department, Trades Union Congress (Ghana), Accra

Others

Autres

Otros

Representatives of member States present at the sittings

Représentants d'Etats Membres présents aux séances

Representantes de Estados Miembros presentes en las sesiones

ALGERIA ALGÉRIE ARGELIA

M. Lakhdar Boumedmed, directeur régional, Caisse nationale de l'assurance chômage (CNAC), sous tutelle du ministère du Travail et de la Sécurité sociale, Oran

BANGLADESH

Mr. Kazi Imtiaz Hossain, Counsellor, Permanent Mission of Bangladesh in Geneva

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

Mr. Nayeem Uddin Ahmed, Third Secretary, Permanent Mission of Bangladesh in Geneva

CAMEROON CAMEROUN CAMERÚN

M. Jean Simplicie Ndjemba Endezoumou, ambassadeur, représentant permanent, mission permanente de la République du Cameroun à Genève

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

M. Francis Ngantcha, ministre conseiller, mission permanente de la République du Cameroun à Genève

CHINA CHINE CHINA

Mr. Dongwen Duan, First Secretary, Permanent Mission of the People's Republic of China in Geneva

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

Mr. Guoqing Zhang, Counsellor, Permanent Mission of the People's Republic of China in Geneva

CROATIA CROATIE CROACIA

Mrs. Zrinka Blažević, Acting Director, Croatian Employment Service, Zagreb

FRANCE FRANCIA

M^{me} Claude Rack, chargée de mission, Délégation générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP), ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Paris

HUNGARY HONGRIE HUNGRÍA

Mr. Attila Szép, Secretary of the Steering Committee of the Labour Market Fund, Ministry of Employment and Labour, Budapest

**ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
REPÚBLICA ISLÁMICA DEL IRÁN**

Mr. Rashid Bayat Mokhtari, Counsellor, Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran in Geneva

ITALY ITALIE ITALIA

Mr. Paulo Bruni, Ambassador, Permanent Mission of Italy in Geneva

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

Mr. Filippo Colombo, First Secretary, Permanent Mission of Italy in Geneva

JAPAN JAPON JAPÓN

Mr. Yuji Nochi, Director, International Information Office, International Affairs Division, Ministry of Health, Labour and Welfare, Tokyo

Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos

Mr. Go Inoue, Section Chief, International Information Office, International Affairs Division, Ministry of Health, Labour and Welfare, Tokyo

Mr. Masahiko Hayashi, Counsellor, Permanent Mission of Japan in Geneva

LITHUANIA LITUANIE LITUANIA

Mrs. Reda Jakucionyte, Social Security and Labour Attaché, Permanent Mission of Lithuania in Geneva

LUXEMBOURG LUXEMBOURG LUXEMBURGO

M. Pierre Schloesser, conseiller de direction adjoint, Administration de l'emploi, Luxembourg

MADAGASCAR

M. Jean-Michel Rasolonjatovo, premier conseiller, mission permanente de Madagascar à Genève

MALAYSIA MALAISIE MALASIA

Mr. Wan Setapa Wan Zulkfli, Labour Attaché, Permanent Mission of Malaysia in Geneva

MAURITIUS MAURICE MAURICIO

Mr. Showkutally Soodhun, Minister, Ministry of Labour, Industrial Relations and Employment, Port Louis

Adviser/Conseillère technique/Consejera técnica

Mrs. Nirmala Nababsing, Permanent Secretary, Ministry of Labour, Industrial Relations and Employment, Port Louis

MEXICO MEXIQUE MÉXICO

Sr. Mauricio Reyes Vargas, Jefe de Departamento, Secretaria del Trabajo, Secretaria del Trabajo y Previsión Social, México, D.F.

NEW ZEALAND NOUVELLE-ZÉLANDE NUEVA ZELANDIA

Mr. Shane Kinley, Senior Policy Advisor, Department of Labour, Wellington

PERU PÉROU PERÚ

Sra. Milagros Alvarado, Director Ejecutiva, Programa ProJoven-Peru, Ministerio de Trabajo y Promoción del Empleo, Lima

PHILIPPINES PHILIPPINES FILIPINAS

Mrs. Veronica A. Eastwood, Labour Attaché, Permanent Mission of the Philippines in Geneva

ROMANIA ROUMANIE RUMANIA

M^{me} Silvia Maria Dumitrean, conseillère, Direction des politiques pour la main-d'œuvre, ministère du Travail, de la Solidarité sociale et de la Famille, Bucarest

**RUSSIAN FEDERATION FÉDÉRATION DE RUSSIE
FEDERACIÓN DE RUSIA**

Mr. Ilya Gribkov, Attaché, Permanent Mission of the Russian Federation in Geneva

SLOVENIA SLOVÉNIE ESLOVENIA

Mr. Jakob Krištof Počivavšek, Advisor, Ministry of Labour, Family and Social Affairs, Ljubljana

SWITZERLAND SUISSE SUIZA

M. Bertrand Clerc, chef suppléant, Secteur questions fondamentales et analyses, Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) – Direction du travail, Berne

**SYRIAN ARAB REPUBLIC RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
REPÚBLICA ARABE SIRIA**

Mrs. Souheila Abbas, Third Secretary, Permanent Mission of Syria in Geneva

THAILAND THAÏLANDE TAILANDIA

Mr. Pakorn Amornchewin, Minister Counsellor (Labour Affairs), Permanent Mission of Thailand in Geneva

TUNISIA TUNISIE TÚNEZ

M. Imed Turki, directeur de l'emploi, ministère de l'Emploi, Tunis

TURKEY TURQUIE TURQUÍA

M. Halit Oyman, conseiller pour les affaires sociales et du travail, mission permanente de Turquie à Genève

UNITED STATES ETATS-UNIS ESTADOS UNIDOS

Mr. Gregg Weltz, Program Director, US Department of Labor, ETA, Washington D.C.

VENEZUELA

Sra. Blancanieve Portocarrero, Embajadora, Misión Permanente de la República Bolivariana de Venezuela en Ginebra

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

Sr. Juan Arias, Asesor Político, Misión Permanente de la República Bolivariana de Venezuela en Ginebra

YEMEN

Mr. Mohammed Al-Kadi, General Director, Alsaleh Social Foundation for Development, Sana'a

ZIMBABWE

Mr. S. Chatiza, Acting Secretary for Youth Development, Gender and Employment Creation, Ministry of Youth Development, Gender and Employment Creation, Causeway

Representatives of non-governmental international organizations
Représentants d'organisations internationales non gouvernementales
Representantes de organizaciones internacionales no gubernamentales

International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU)

Confédération internationale des syndicats libres (CISL)

Confederación Internacional de Organizaciones Sindicales Libres (CIOSL)

Mrs. Anna Biondi, Assistant Director, Geneva Office

Mrs. Yvonne O'Callaghan, Youth Officer, Brussels

International Co-operative Alliance (ICA)
Alliance cooperative internationale (ACI)
Alianza Cooperativa Internacional (ACI)

Mrs. Maria Elena Chavez Hertig, Deputy Director-General, Grand-Saconnex/Geneva

International Organisation of Employers (IOE)
Organisation internationale des employeurs (OIE)
Organización Internacional de Empleadores (OIE)

Mr. Gary Rynhart, Adviser, Cointrin/Geneva